

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 005-210500658-20260409-20260408\_14-AU



# DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE GUILLESTRE (05600)

Mise en valeur patrimoniale et paysagère de la zone tampon de Mont-Dauphin

## PIECE 1 - DECLARATION DE PROJET

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/01/2020

Dernière mise à jour du PLU (MS1) le 06/05/2025

**Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - Mise en valeur patrimoniale et paysagère de la zone tampon de Mont-Dauphin**

**Approuvée le :**

**Alpicité**  
Urbanisme, Paysage,  
Environnement

**SARL Alpicité (Urbanisme, Paysage, Environnement)**

6 Av. de la Clapière, Rés. La Croisée des Chemins n°1 - 05200 EMBRUN  
Tél. : 04.92.46.51.80 – Mail : contact@alpicite.fr



# Sommaire

Sommaire .....	3
Préambule.....	5
Partie I – Présentation du territoire de projet et définition des enjeux.....	6
1 Contexte géographique et historique .....	6
1.1 Présentation de la Communauté de Communes.....	6
1.2 UNESCO – Les 12 biens en série des sites Vauban.....	7
1.3 Le site de Mont-Dauphin .....	8
1.4 La zone tampon du site de Mont-Dauphin .....	10
1.5 Les communes au sein de la zone tampon .....	11
Partie II : Description du projet.....	13
1 Les enjeux à l'origine du projet .....	13
1.1 Le rôle historique de la zone tampon .....	13
1.2 Etude des vues paysagères et des covisibilités .....	15
1.3 Synthèse des enjeux identifiés.....	30
1.4 Synthèse des covisibilités vers et depuis le site de Mont-Dauphin .....	31
1.5 La redéfinition de la zone tampon .....	31
1.6 Les paysages présents dans la zone tampon .....	34
2 Les actions à mener à l'échelle de la zone tampon .....	36
2.1 Thématique du paysage bâti et qualité des espaces publics .....	36
2.2 Thématique des trames paysagères et éléments paysagers sensibles .....	37
3 Les secteurs spécifiques de projet et les actions à y mener .....	40
3.1 Les secteurs spécifiques de projet.....	40
3.2 Les actions à mener sur chaque secteur de projet .....	43
Partie III – Qualification de l'intérêt général du projet d'aménagement paysager pour la mise en valeur patrimoniale du site de Mont-Dauphin.....	54
1 La stratégie UNESCO et la Valeur Universelle d'Exception : des notions qui rassemblent au-delà des frontières.....	54
1.1 Culture, patrimoine et développement : une vision portée par l'UNESCO .....	54
1.2 La valeur universelle d'exception (VUE) et le site de Mont-Dauphin .....	54
2 Préserver et promouvoir la VUE de Mont-Dauphin à l'échelle de sa zone tampon.....	55
3 Un projet d'ensemble rassemblant plusieurs communes .....	55
4 Conclusion .....	56



# Préambule

---

La notice a pour objet de présenter et de justifier l'intérêt public majeur du projet de valorisation patrimoniale et paysagère de la zone tampon du site de Mont-Dauphin.

Le projet vise à assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du site de Mont-Dauphin inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le projet entre dans le cadre d'une action ou d'une opération d'aménagement, au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme puisque son objectif est de « *sauvegarder, de restaurer ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels* ».

Pour de tels projets, les articles L153-54 à L153-59 sont applicables au titre de l'article L300-6. Ceux-ci permettent la mise en compatibilité d'un plan local d'urbanisme dans le cadre d'une procédure intégrée à condition que l'enquête publique ait porté à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU. Le projet de mise en compatibilité doit avoir fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de l'établissement public de coopération intercommunale et des personnes publiques associées. Les maires sont également invités à participer à cet examen.

La présente notice a aussi pour objet de mettre en évidence l'intérêt général du projet de mise en valeur patrimoniale et paysagère du territoire inscrit dans la « zone tampon de Mont-Dauphin »<sup>1</sup>.

En effet, la reconnaissance du caractère d'intérêt général de l'opération est une condition impérative à la mise en œuvre de la procédure de déclaration de projet telle que visée aux articles L153-54 et suivants du Code de l'urbanisme, car c'est cet intérêt général qui fonde et justifie la mise en compatibilité du document d'urbanisme.

A cet effet, la présente notice porte sur :

**Partie I :** La description du territoire de la zone tampon, retenu pour la mise en valeur patrimoniale et paysagère, qui expose le contexte du projet et synthétise les caractéristiques du contexte géographique et historique, afin d'appréhender les enjeux pris en compte dans la conception du projet ;

**Partie II :** La présentation du projet de mise en valeur patrimoniale et paysagère ;

**Partie III :** La qualification de l'intérêt général que revêt le projet de mise en valeur patrimoniale et paysagère au vu, d'une part, des politiques patrimoniales et paysagères définies aux diverses échelles décisionnelles et, d'autre part, de sa contribution à la satisfaction d'un besoin collectif.

---

<sup>1</sup> « Zone tampon de Mont-Dauphin » comme définie par l'étude de la « RÉVISION DE LA ZONE TAMPON DES SITES DE MONT-DAUPHIN ET BRIANÇON CLASSES A L'UNESCO », coordonnée, financée par la DRAC et réalisée par le groupement de bureaux d'études SILT I PASSAGERS DES VILLES | GRAHAL

# Partie I – Présentation du territoire de projet et définition des enjeux

## 1 Contexte géographique et historique

Le projet présenté dans ce document se situe au nord-est des Hautes-Alpes, au sein du territoire de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras dans un contexte riche d'histoire.

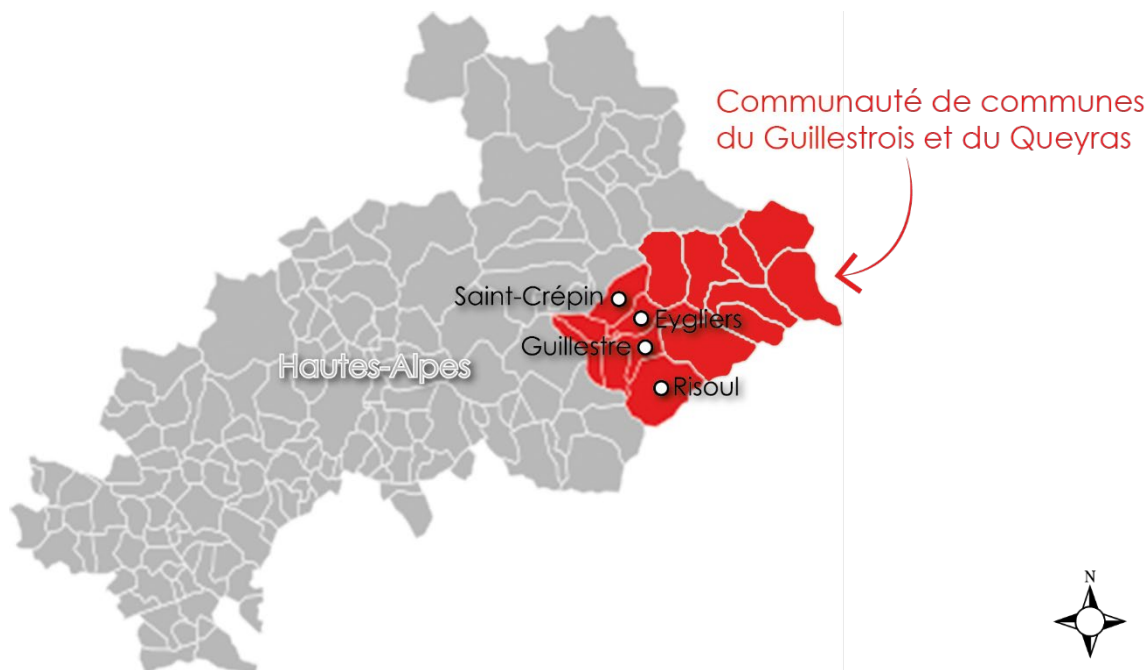
### 1.1 Présentation de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras (CCGQ) a été instituée par arrêté préfectoral en octobre 2016, à la suite de la fusion entre les anciennes communautés de communes du Guillestrois et du Queyras. Elle est officiellement entrée en vigueur le 1er janvier 2017. Cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre a pour vocation de rassembler plusieurs communes dans un cadre solidaire, afin de concevoir et mettre en œuvre un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

La CC du Guillestrois et du Queyras regroupe ainsi 15 communes : Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, **Eyglers**, **Guillestre** (siège), Molines-en-Queyras, Mont-Dauphin, Réotier, **Risoul**, Saint-Clément-sur-Durance, **Saint-Crépin**, Saint-Véran et Vars.

En 2021, le territoire comptait 7 909 habitants (source INSEE 2021).

Une des compétences de cette Communauté de Communes est « l'animation du plan de gestion du site de Mont-Dauphin au titre de son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO ».



Carte de la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras et localisation des 4 communes concernées par la présente procédure

## 1.2 UNESCO – Les 12 biens en série des sites Vauban

Le patrimoine mondial ou **patrimoine mondial de l'UNESCO** désigne un ensemble de **biens culturels et naturels** présentant un **intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité**. Les bases de cette protection collective du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle ont été posées par la convention de novembre 1972.

En France, 45 biens sont inscrits au patrimoine mondial :

- 39 biens culturels gérés par le ministère de la culture,
- 5 biens naturels gérés par le ministère de la transition écologique
- 1 bien mixte.

**L'État est tenu d'assurer, au titre de ses compétences en matière de patrimoine, la protection, la conservation et la mise en valeur des biens inscrits.** Ainsi les DRAC sont chargées de veiller à la protection et à la valorisation des biens inscrits dans leur région.

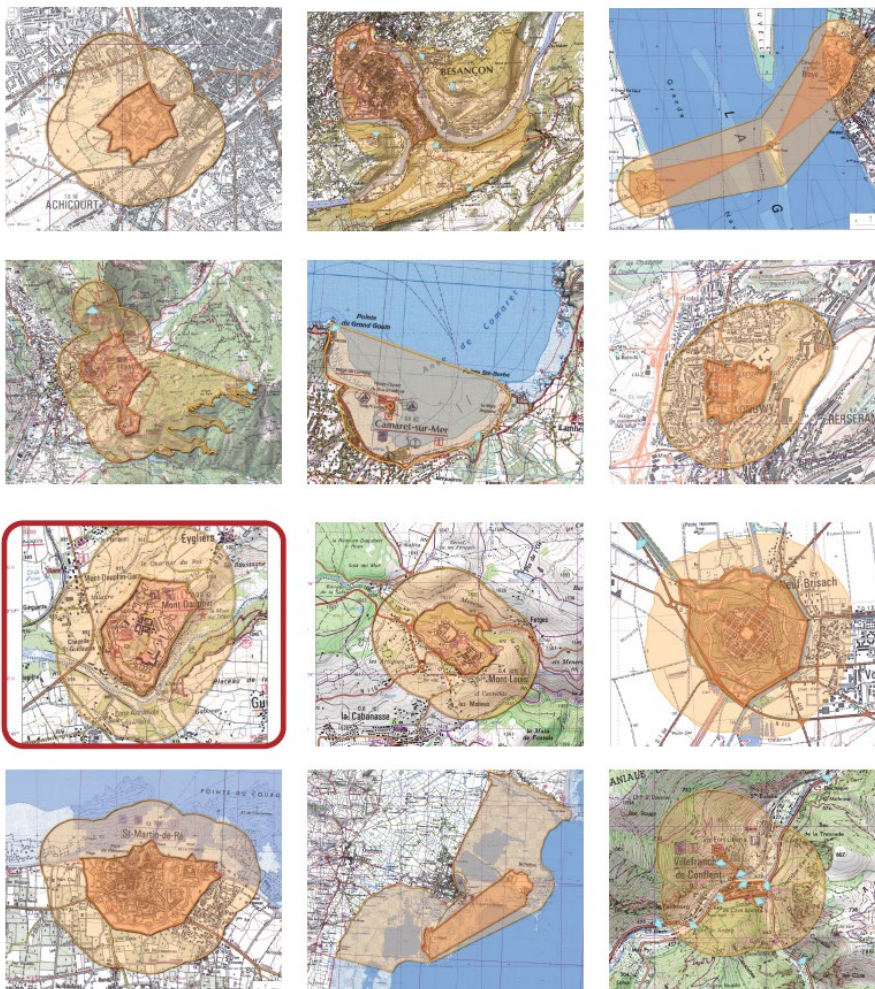
La protection d'un bien entraîne l'élaboration d'un **plan de gestion** comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre. Le périmètre de ce plan correspond au **périmètre de ce bien et de sa zone tampon**.

En 2008, le site de **Mont-Dauphin a été inscrit en tant que bien « Fortifications de Vauban »** sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO comme « bien en série ». Il regroupe un réseau de 12 sites français répartis sur le territoire national. À ce titre, depuis 2008, le bien en série dispose d'une zone tampon générale, définie lors de la candidature initiale. Celle-ci résulte de l'addition des 12 zones tampons propres à chacun des sites inscrits.



Localisation des 12 sites Vauban sur la carte de France, 2008

Source : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil



Périmètres des 12 zones tampon, 2008

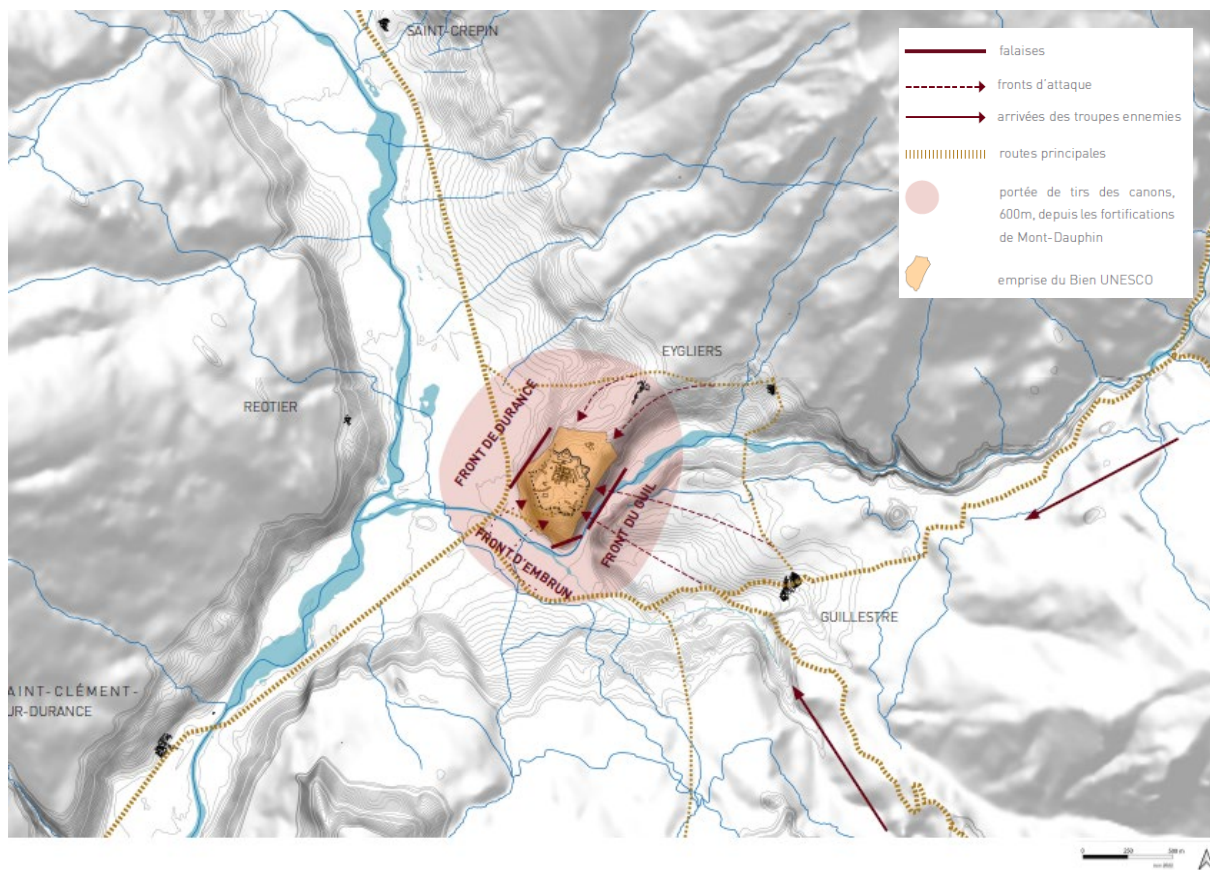
Source : Phase 1 : diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil, 04/08/2022

### 1.3 Le site de Mont-Dauphin

Le site de Mont-Dauphin se situe au point de rencontre de 3 vallées :

- La vallée de la Durance qui relie notamment Briançon à Gap ;
- La vallée du Rif Bel ;
- La vallée du Guil, cours d'eau principal du Queyras.

Historiquement, cette position en a fait un lieu stratégique en matière d'accessibilité et de défense avec des ouvertures de vue sur tous les points d'accès susceptibles de présenter un danger. Cette position permet de lutter contre l'arrivée des troupes ennemies venant du col Agnel et du col de Vars.

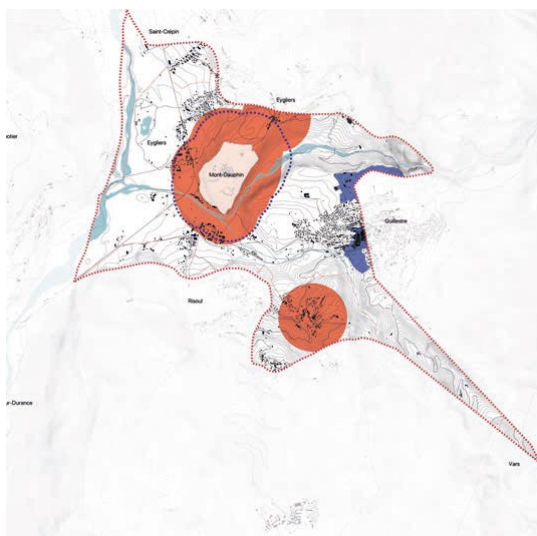


Contexte du site de Mont-Dauphin

Source : Phase 1 : diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT - Passagers des villes - GRAHAL Conseil, 04/08/2022

Aujourd'hui, le bien de Mont-Dauphin bénéficie de plusieurs outils règlementaires de protection et de mise en valeur :

- le site classé des abords de la place-forte de Mont-Dauphin,
- les abords de Monuments Historiques avec un Périmètre de Délimitation des Abords en cours de création, qui viendra se substituer aux différents périmètres actuels des 500m.



Abords MH à gauche et Site classé à droite

Source : Phase 2 : analyse critique des outils de protections, SILT- Passagers des villes - GRAHAL Conseil, 04/08/2022

## 1.4 La zone tampon du site de Mont-Dauphin

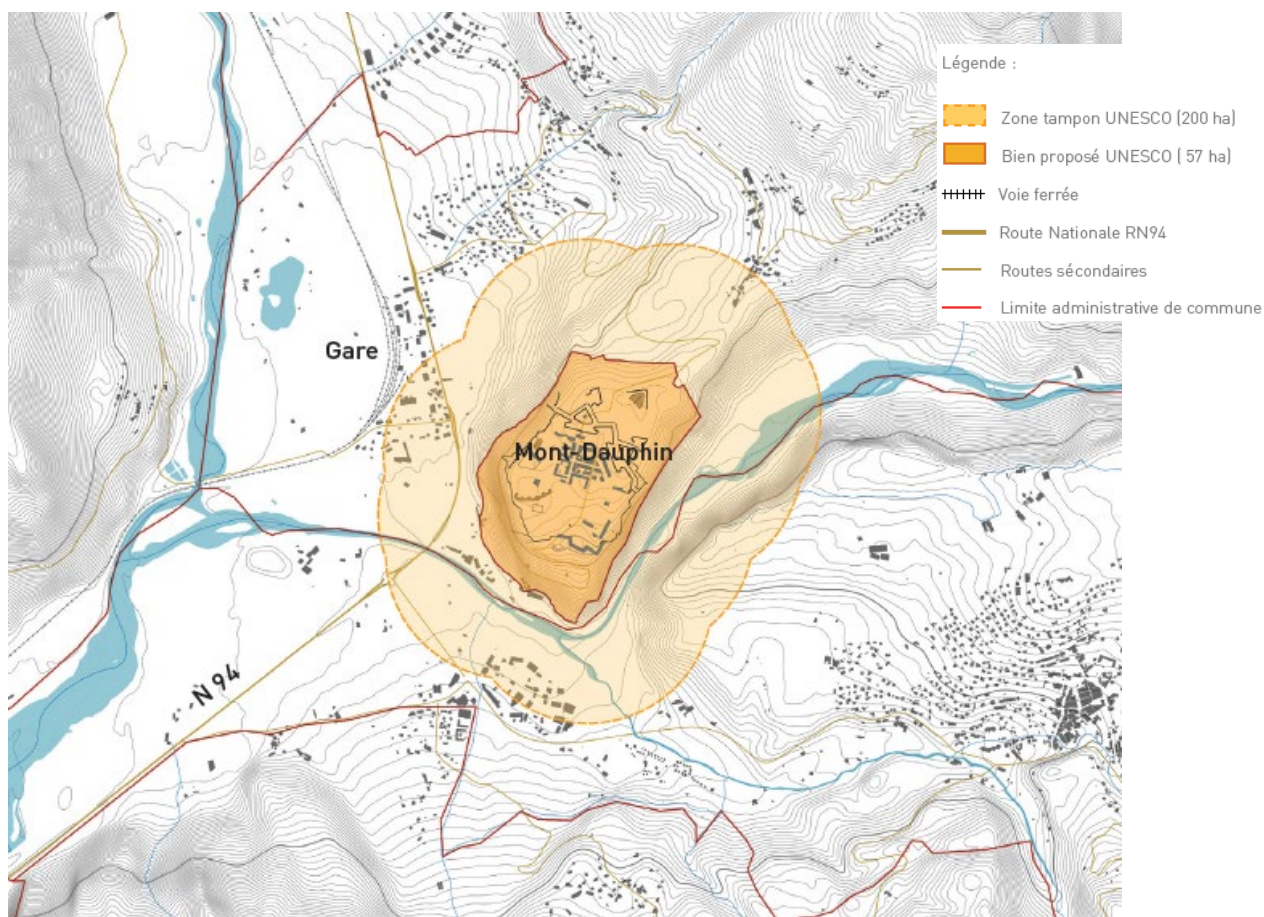
Source : Extrait de l'étude de préfiguration d'une zone tampon actualisée, coordonnée et financée par la DRAC – 2023 - SILT | PASSAGERS DES VILLES | GRAHAL CONSEIL.

La protection d'un bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO entraîne la délimitation d'une « zone tampon » autour de ce bien. Ce périmètre inclut :

- L'environnement immédiat du bien à protéger,
- Les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection.

« La zone tampon » est un espace non directement protégé, mais qui participe à la préservation du site protégé.

« En 2011, les instances de l'UNESCO ont demandé de retravailler les zones tampons existantes de ce bien en série dans l'objectif de **renforcer la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien.**

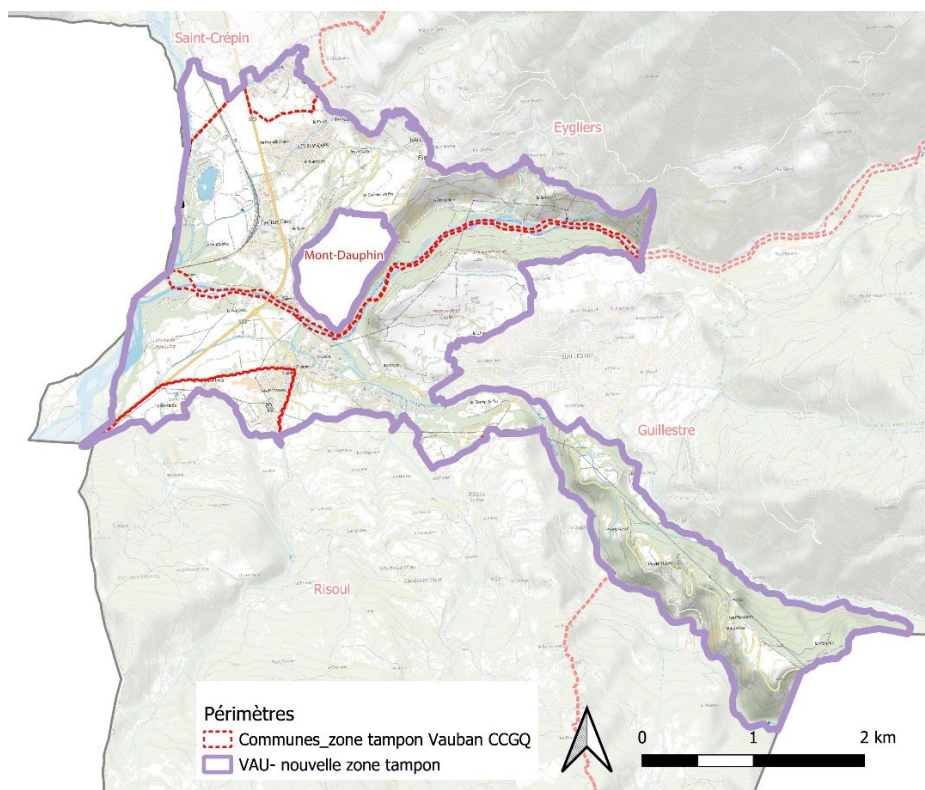


Cartographie de la zone tampon de Mont-Dauphin de 2008 – Source : Passagers des villes

Aujourd'hui, la zone tampon du bien Mont-Dauphin a été redéfinie suite à l'étude de préfiguration d'une zone tampon actualisée de 2023, coordonnée et financée par la DRAC, du groupement de bureaux d'études SILT | PASSAGERS DES VILLES | GRAHAL CONSEIL.

Le plan de gestion décline la manière dont la VUE sera préservée sur le territoire selon l'article L.612-1 du Code du patrimoine. De ce fait, les documents d'urbanisme à l'échelle communale sont **les outils pertinents pour traduire les effets que peut provoquer la conservation de la VUE** sur les projets urbains et l'évolution de l'espace dans le cadre de la préservation de l'héritage

architectural, urbain et paysager d'intérêt local. (R.151-7). L'ensemble des dispositions du PLU peut concourir à la protection et à la mise en valeur des sites UNESCO, en utilisant des **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ».**

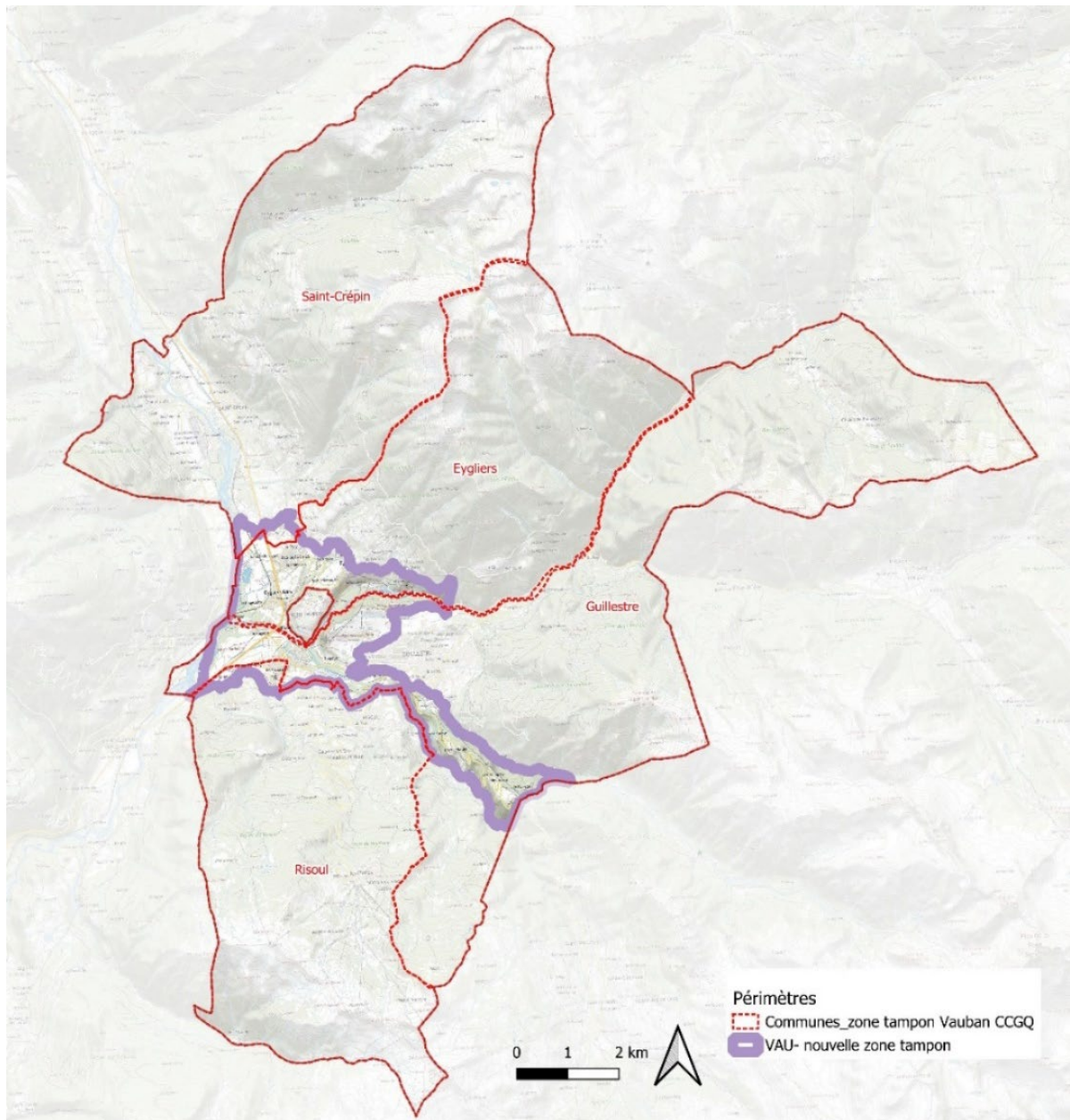


Cartographie de la zone tampon de Mont-Dauphin actualisée de 2023 – Réalisation : Alpicité 2025

## 1.5 Les communes au sein de la zone tampon

La zone tampon de Mont-Dauphin concerne 4 communes :

- Guillestre (2 286 hab.) ;
- Eyglers (845 hab.) ;
- Saint-Crépin (716 hab.) ;
- Risoul (663 hab.).

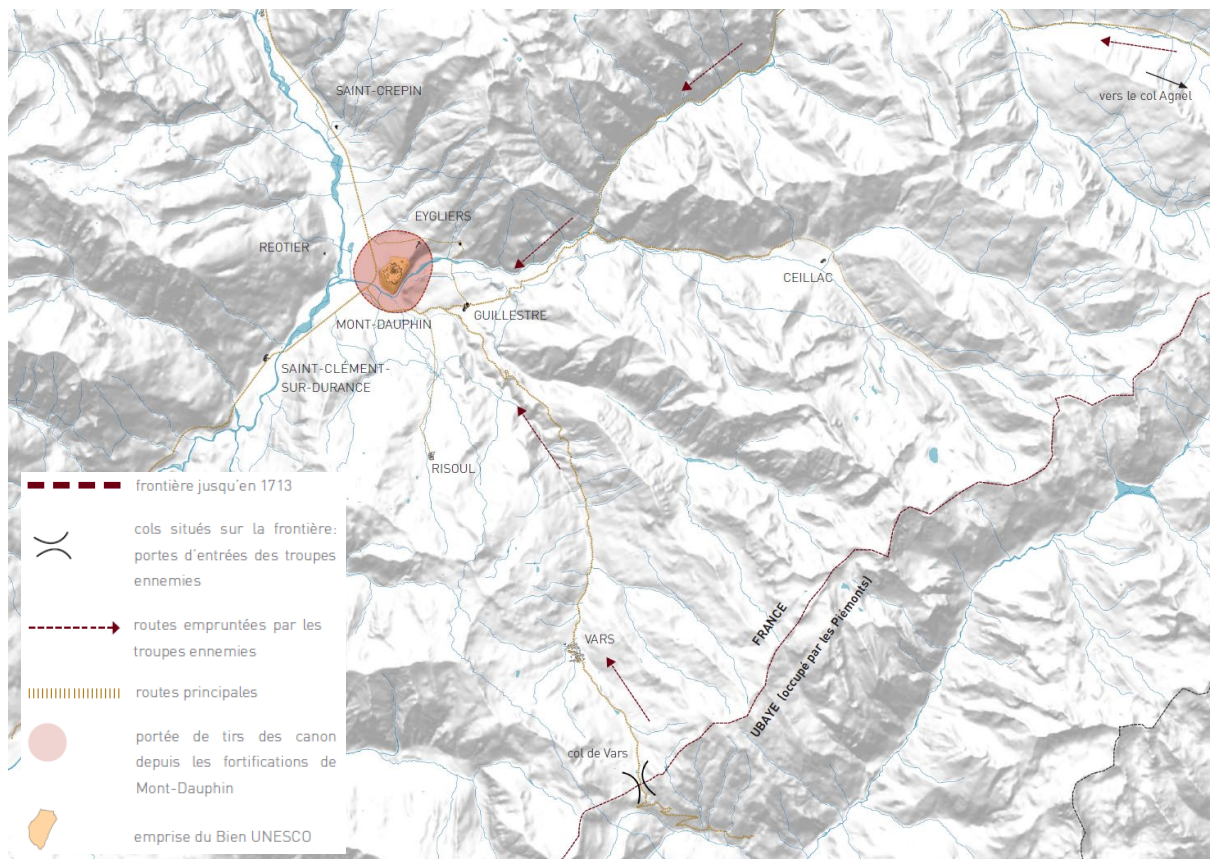


Localisation des communes concernées par la zone tampon du site de Mont-Dauphin  
Réalisation : Alpicité, 2025

# Partie II : Description du projet

## 1 Les enjeux à l'origine du projet

### 1.1 Le rôle historique de la zone tampon

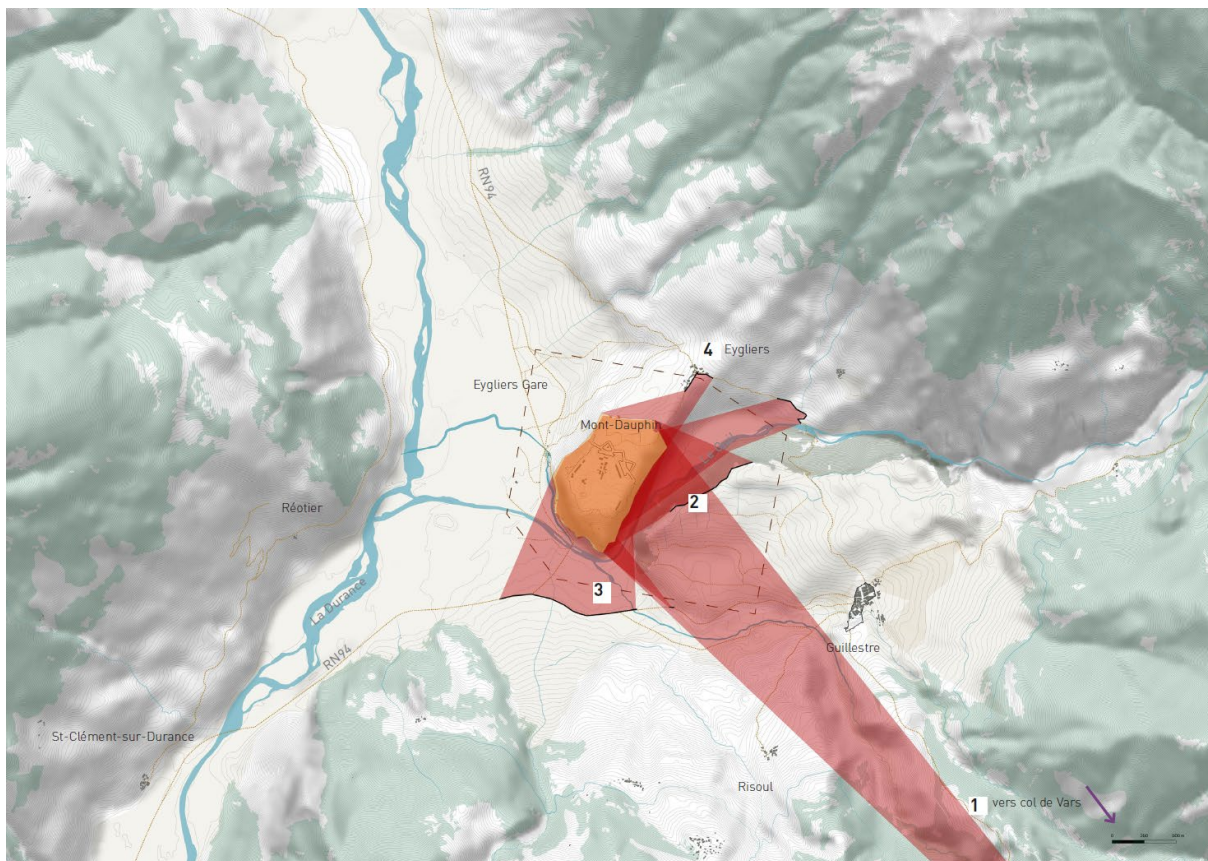


Le rôle militaire de la zone tampon

Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil

Historiquement, la zone tampon du site de Mont-Dauphin correspond à la zone défendable qui entoure le site. A partir du fort, l'armée avait en effet une bonne visibilité sur l'arrivée des troupes ennemies venant du col de Vars et celles longeant la vallée du Guil.

La portée des tirs permettait aussi de défendre les principales routes où pouvaient circuler les troupes ennemies.



*Cônes de vue historiques points de vue des assaillants sur la place forte (les cônes de vue sont arrêtés aux limites du Bien UNESCO)*

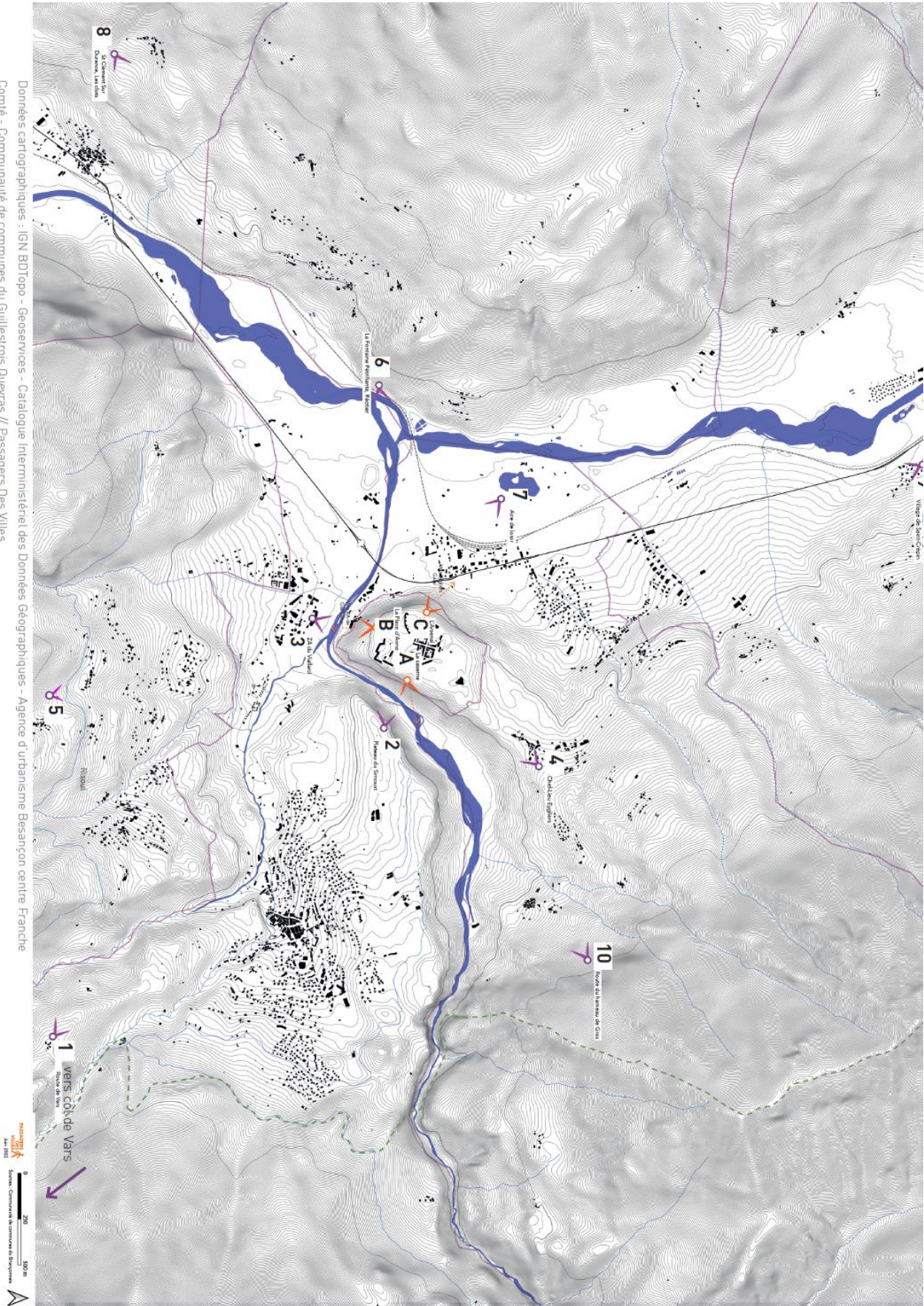
*Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil*

En complément des enjeux paysagers présentés ci-dessous, l'enjeu dans la zone tampon est de protéger cette perception du paysage, rappelant la vocation défensive de l'édifice.

## 1.2 Etude des vues paysagères et des covisibilités

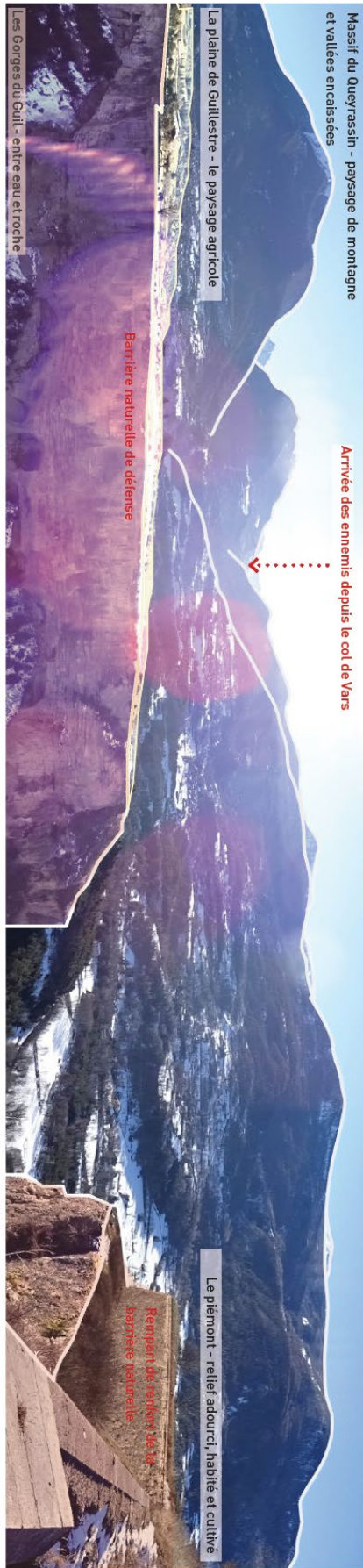
Le cabinet d'architecture SILT, les paysagistes et urbanistes Passagers des villes et la société Grahal Conseil ont recensé les points de vue sensibles du territoire. L'étude distingue les points de vue entrant et les points de vue sortant, les premiers étant annotés par des lettres (A à C) et les seconds par des numéros (1 à 10). Des fiches ont été établies pour chaque point de vue et sont données dans les pages suivantes.

Données cartographiques : IGN BDTopo - Geoservices - Catalogue Interministériel des Données Géographiques - Agence d'urbanisme Besançon centre Franche  
Comité - Communauté de communes du Guillestrois Queyras // Passagers Des Villes



Sélection des points de vue sortants et entrants en lien avec la valeur universelle exceptionnelle  
Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL  
Conseil

# POINT DE VUE N°A : LA CASERNE, GORGES DU GUIL



Guillestre et Rioul - L'avant pays des vallées du Guil

Vauban, 21-01-2022, Photos : Passagers Des Villes

## Identification

Nom de la localisation : Mont-Dauphin - Gorges du Guil

Source :

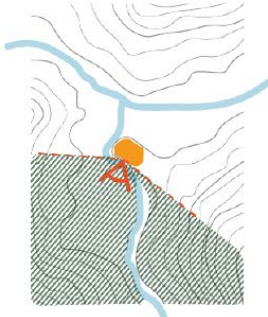
Définition du point de vue, carte IGN, Carte touristique, défini en atelier

Coordonnées : 44.66692, 6.626308

[k,y,z]

Angle du point de vue : > 180°

## Schéma cône de vue



## Analyse

analyse VUE	analyse paysagère et urbaine
+	+
+	+
-	+
+	+
+	+

Qualité de la vue du site UNESCO :

Proche / Lointaine / Présence d'obstacles

Qualité du premier plan :

Paysager / Agricole / Bâti

Qualité de l'ambiance paysagère :

Composition, sonore, climatique

Fonctionnalités sociales du lieu :

Activité physique, sociale, culture, jeux

Association d'attribut :

En rouge sur la photo

Valeur d'authenticité :

Depuis le fort de Mont-Dauphin

Panorama spectaculaire sur les Gorges du Guil

Calm, au vent, vue plongeante

Lieu non abrité, pas d'assise, pas d'aménagement spécifique

Rempart, courtines, voir sans être vu, topographie

Le plateau de Guillestre a gardé sa fonction agricole, préservant le paysage de l'époque de Vauban

- Pistes de réflexion pour la zone tampon
- Préservation de la qualité du plateau de Guillestre
- Préservation et valorisation de ce paysage composé par un bâti discontinu entre replats, plateaux de prairies et de bois mixtes.
- Projet de liaison entre Guillestre et Mont-Dauphin via une passerelle Himalayenne

Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil

# POINT DE VUE N°B : LA PLACE D'ARME - ZA DE GUILLESTRE

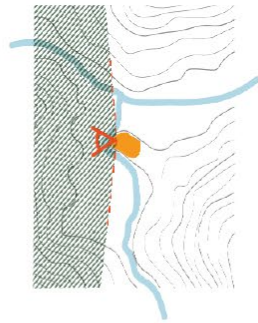
**Identification**  
 Pointe de Mont-Dauphin  
 ZA de Guillestre

**Nom de la localisation :**  
 ZA de Guillestre

**Source :**  
 Définition du point de vue, carte IGN, Défini à l'atelier 1  
 Carte touristique, défini en atelier

**Coordonnées :**  
 44.666403, 6.622757  
 (K,M2)

**Angle du point de vue :**  
 > 180°



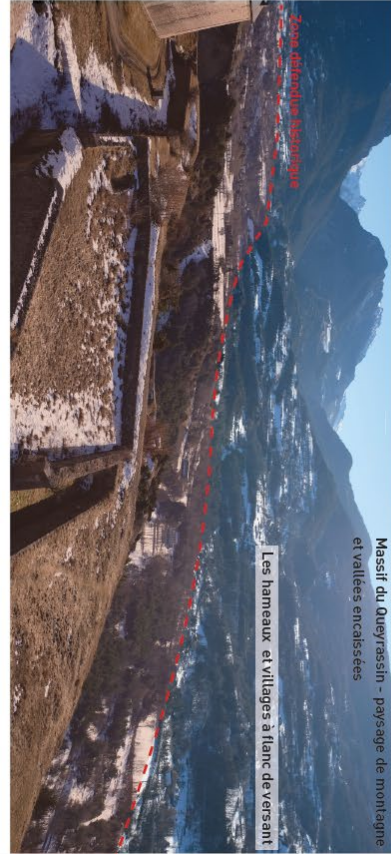
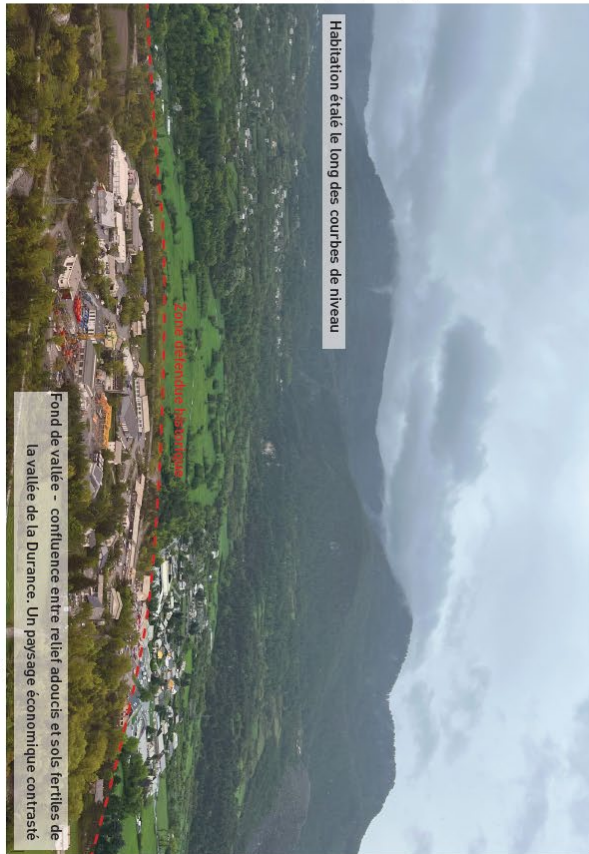
**Analyse**

analyse VUE	analyse paysagère et urbaine	
<b>+</b>	<p><b>Qualité de la vue du site UNESCO :</b> Proche / Lointaine / Présence d'obstacles</p> <p><b>Qualité du premier plan :</b> Paysager / Agricole / Bâti</p> <p><b>Qualité de l'ambiance paysagère :</b> Composition, sonore, climatique</p> <p><b>Fonctionnalités sociales du lieu :</b> Activité physique, sociale, culture, jeux</p> <p><b>Association d'attribut :</b> En rouge sur la photo</p> <p><b>Valeur d'authenticité :</b></p>	<p><b>Depuis le fort de Mont-Dauphin</b></p> <p>Zone d'activités, routes et vues sur les zones bâti</p> <p>Calmé, au vent, large vue plongeante sur la vallée</p> <p>Lieu non abrité, pas d'assise ni d'aménagement spécifique</p> <p>Voir sans être vu, topographie, observer</p>
<b>+</b>	<p><b>Valeur d'authenticité :</b></p> <p>La zone d'activité est implantée exactement dans la zone où la route de l'ennemi rencontre la zone de tirs. C'est la zone la plus stratégique pour comprendre la défense de la vallée.</p>	

**Piste de réflexion pour la zone tampon**

- Intégration de la zone d'activité au bord du Guil
- Développement réfléchi et maîtrisé des extensions urbaines, artisanales et commerciales
- Mettre en avant les qualités du grand paysage : Terrasses, maillage de haies, prairies

2022-05-07-Vue de la ZA du Villard depuis Mont-Dauphin-photographie PDV



Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil

## POINT DE VUE N°C : L'ARSENAL - EYGLIERS GARE

### Identification

Nom de la localisation :

Mont-Dauphin -

Source :

Vue sur Eyglers Gare

Définition du point de vue, carte IGN,

Carte touristique, défini en atelier

Défini à l'atelier 1

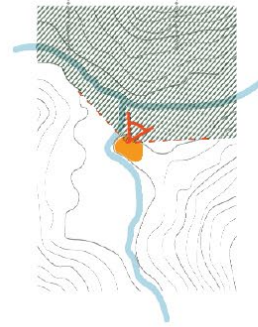
Coordonnées :

44.669926, 6.621536

[k, Y,Z]

Angle du point de vue :

> 180°



### Analyse

analyse VUE	analyse paysagère et urbaine
+	Qualité de la vue du site UNESCO :
-	Proche / Lointaine / Présence d'obstacles
-	Qualité du premier plan :
-	Paysager / Agricole / Bâti
-	Qualité de l'ambiance paysagère :
-	Composition, sonore, climatique
-	Fonctionnalités sociales du lieu :
-	Activité physique, sociale, culture, jeux
-	Association d'attribut :
-	En rouge sur la photo
-	Valeur d'authenticité :

Depuis le fort de Mont-Dauphin

Zones urbaines et d'activités du quartier de la gare

Calmes, au vent, vue plongeante sur la vallée de la Durancie

Lieu non abrité, pas d'assise, pas d'aménagement spécifique

Voir sans être vu, topographie, observer

Le quartier désordonné, perturbe la vue vers le grand paysage à l'origine agricole

### Piste de réflexion pour la zone tampon

- Requalifier la RN et le quartier de la gare dans une ambiance paysagère continue entre la plaine de la Durancie et Mont-Dauphin
- Renforcer les objectifs de PLU d'intégration plus fine entre le bâti et la végétation

2022-05-07-Vue de Eyglers bas depuis Mont-Dauphin-photographie PDV



Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil

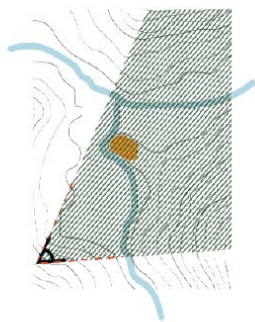
## POINT DE VUE N°1 : ROUTE DE VARS

**Identification**  
 Nom de la localisation : Route de Vars

**Source :**  
 Définition du point de vue, carte IGN, Défini à l'atelier 3  
 Carte touristique, défini en atelier

**Coordonnées :** 44.372584, 6.405899  
 [X,Y,Z]

**Angle du point de vue :** 90°



### Analyse

analyse VUE	analyse paysagère et urbaine
+	Qualité de la vue du site UNESCO : Vue lointaine sur les fortifications et le contexte géomorphologique
+	Proche / Lointaine / Présence d'obstacles : Contraste entre versants boisés et espaces ouverts
+	Qualité du premier plan : Paysager / Agricole / Bâti : Route passante et puissance du grand paysage
+	Composition, sonore, climatique : Fonctionnalités sociales du lieu : Belvédère avec un espace abrité et présence de bancs et table de pique-nique
+	Activité physique, sociale, culture, jeux : Association d'attribut : Stratégie, Place forte, Positionnement, Topographie
+	Valeur d'authenticité : Il s'agit du point de vue historique le plus authentique : depuis l'arrivée par le col de Var, il s'agit du premier point de vue possible sur la place forte.

### Piste de réflexion pour la zone tampon

- Préserver l'usage de ce belvédère - lieu de mise en valeur du paysage

2022-07-08-Mont-dauphin depuis Vars-photographie PDV



Vue sur Mont-Dauphin par les emements depuis le col de Vars

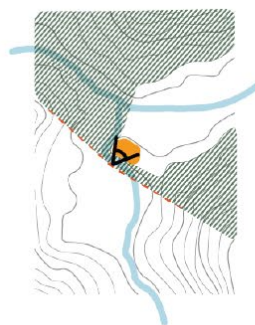
Depuis la «vallée suspendue» de Vars, la route sinueuse apporte différentes perspectives de la vallée de la Durancie, le fond de paysage cadré par les massifs du Parc National des Ecrins et la vue de deux plateaux de Mont-Dauphin et de Guillestre creusés par le Gûil. En premier plan, la végétation colonise les pentes.

Les formes des remparts et la citadelle se laissent deviner. Le plateau de Simoust s'impose comme lieu à préserver pour la mise en valeur de la citadelle et le caractère agricole du territoire.

Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil

## POINT DE VUE N°2 : PLATEAU DU SIMOUST

**Identification**  
 Nom de la localisation : Plateau du Simoust  
 Source :  
 Définition du point de vue, carte IGN, Défini à l'atelier 2  
 Carte touristique, défini en atelier  
 Coordonnées : 44.676824 , 6.636082  
 [x,y,z]  
 Angle du point de vue : > 180°



### Analyse

analyse VUE	analyse paysagère et urbaine
+	Qualité de la vue du site UNESCO : Proche / Lointaine / Présence d'obstacles
+	Qualité du premier plan : Paysager / Agricole / Bâti
+	Qualité du (s)anblance paysagère : Composition, sonore, climatique
-	Fonctionnalités sociales du lieu : Activité physique, sociale, culture, jeux
+	Association d'attribut : Lieu non abrité, pas d'assise, chemins agréables
+	Valeur d'authenticité : Stratégie, Place forte, Postonnement, Topographie, Échauguette

**Piste de réflexion pour la zone tampon**

Vue spectaculaire sur les fortifications de Mont-Dauphin  
 Mâtage de terres agricoles et puissance du grand paysage  
 Calme, au vent, caractère spectaculaire du lieu souligné par les gorges du Guil

Lieu non abrité, pas d'assise, chemins agréables  
 Stratégie, Place forte, Postonnement, Topographie, Échauguette

Point de vue privilégié sur la barrière naturelle formée par les gorges du Guil, mais aussi point de faiblesse stratégique par sa proximité avec les remparts.

- Présenter la continuité paysagère entre le bourg et le site de Mont-Dauphin
- Préservation des espaces agricoles qui soulignent le contexte géomorphologique et architectural de Mont-Dauphin
- Maintenir le caractère exclusif et discret ?
- Porter une attention particulière à la perspective formée par la vallée du Guil qui débouche sur la ZA de Guillestre

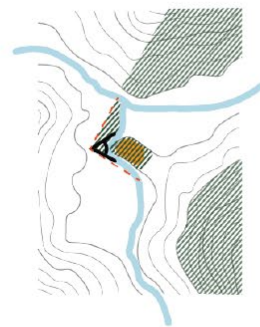
2022-05-06-Vue de Mont-Dauphin depuis le plateau du Simoust-photographie PDV



Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil

# POINT DE VUE N°3 : ZA DU VILLARD, GUILLESTRE

**Identification**  
 Nom de la localisation : ZA du Villard  
**Source :**  
 Définition du point de vue, carte IGN, Défini à l'atelier 2  
 Carte touristique, défini en atelier  
**Coordonnées :** 44.661602 ; 6.622117  
 [x,y,z]  
**Angle du point de vue :** > 180°



## Analyse

analyse VUE		analyse paysagère et urbaine	
+	Qualité de la vue du site UNESCO :	-	Proche / Lothaine / Présence d'obstacles
-	Qualité du premier plan :	-	Qualité du premier plan :
-	Paysager / Agricole / Bâti	-	Paysager / Agricole / Bâti
-	Qualité du l'ambiance paysagère :	-	Qualité du l'ambiance paysagère :
-	Composition, sonore, climatique	-	Composition, sonore, climatique
-	Fonctionnalités sociales du lieu :	-	Fonctionnalités sociales du lieu :
-	Activité physique, sociale, culture, jeux	-	Activité physique, sociale, culture, jeux
-	Association d'attribut :	-	Association d'attribut :
-	Association d'attribut :	-	Association d'attribut :
-	Valeur d'authenticité :	-	Valeur d'authenticité :

Vue en contre plongé sur le site, vision claire des éléments architecturaux

Surfaces routières et de parking, incohérence du tissu de la ZA  
Bruit, absence d'attention portée aux espaces publics

Lieu non abrité, pas d'assise, ni de chemins agréables  
Voir sans être vu, topographie, observer, ramparts, porte

La zone d'activité est implantée exactement dans la zone où la route de l'ennemi rencontre la zone de tris. C'est la zone la plus stratégique pour comprendre la défense de la vallée.

## Piste de réflexion pour la zone tampon

- Préconisations pour les constructions et les espaces publics.
- S'appuyer sur la ripisylve du Guil pour masquer la zone d'activité.

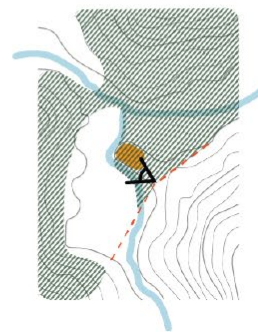
2022-05-06-Vue de la zone artisanale du Villard-photographie PDV



Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil

## POINT DE VUE N°4 : CHEF-LIEU EYGLIERS

**Identification**  
 Nom de la localisation : Chef-Lieu de Eyglieys  
 Source :  
 Définition du point de vue, carte IGN, Défini à l'atelier 2  
 Carte touristique, défini en atelier  
 Coordonnées : 44.676824, 6.636082  
 (x,y,z)  
 Angle du point de vue : > 180°



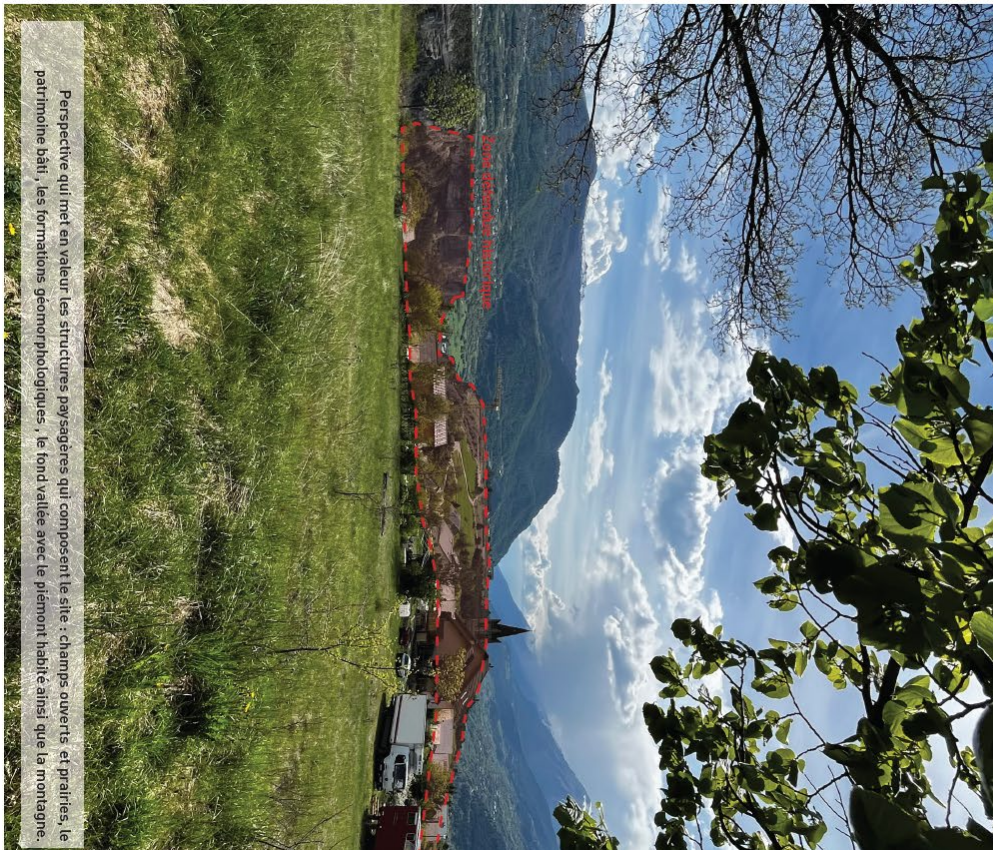
### Analyse

analyse paysagère et urbaine		
+	Qualité de la vue du site UNESCO : Proche / Lointaine / Présence d'obstacles	Vue panoramique sur le plateau de Mont-Dauphin et du Simoust
+	Qualité du premier plan : Paysager / Agricole / Bâti	Vieux bourg du village d'Eyglieys
+	Qualité de l'ambiance paysagère : Composition, sonore, climatique	Calmé, au vent avec une vue large et dégagée
-	<b>Fonctionnalités sociales du lieu :</b> Activité physique, sociale, culture, jeux	Lieu non abrité, pas d'assise pour incliner la contemplation
+	<b>Association d'attribut :</b>	Front d'attaque, bastion, lunette, demi-lune, rempart, escarpe, topographie, gis
+	<b>Valeur d'authenticité :</b>	Paysage préservé, gis dégagé, la compréhension du site reste très lisible.

### Piste de réflexion pour la zone tampon

- Préserver la continuité paysagère entre le bourg et le site de Mont-Dauphin
- Encadrement l'étagement urbain du village d'Eyglieys : le premier plan de la photo monte en terrain constructible

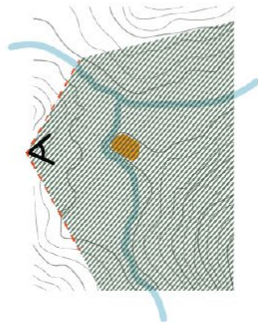
2022-05-06-Vue d'Eyglieys chef-lieu-photographie PDV



Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil

# POINT DE VUE N°5 : ROUTE DE RISOUL

**Identification**  
 Nom de la localisation : Route de Risoul  
 Source :  
 Définition du point de vue, carte IGN, Défini à l'atelier 2  
 Carte touristique, défini en atelier  
 Coordonnées : [x,y,z] 44.635442, 6.624592  
 Angle du point de vue : 180°



## Analyse

analyse VUE	analyse paysagère et urbaine
<span style="color: green;">+</span>	<span style="color: green;">+</span>
Qualité de la vue du site UNESCO : Proche / Lointaine / Présence d'obstacles	Vue lointaine sur les fortifications et le contexte géomorphologique
Qualité du premier plan : Paysager / Agricole / Bâti	Coteaux agricoles, bâti et zone d'activité
Qualité de l'ambiance paysagère : Composition, sonore, climatique	Confrontation entre les zones prairiales, les boisements et la ZA de Guillestre
Fonctionnalités sociales du lieu : Activité physique, sociale, culture, jeux	Bordure de route
Association d'attribut : Association d'attribut :	Place forte, casernement, remparts, topographie
Valeur d'authenticité : Valeur d'authenticité :	Pour comprendre la stratégie du lieu il s'agit de l'une des vues les plus importantes suivant la route empruntées par l'ennemi.

## Piste de réflexion pour la zone tampon

- Vigilance sur le développement pavillonnaire
- Préserver les terrasses agricoles
- Intégration de la ZA de Guillestre
- Réviser les parcours touristiques en lien avec les points de vues pour mettre en valeur les fortifications



2022-05-06-Mont-Dauphin vu depuis la route de Risoul-photographie PDV

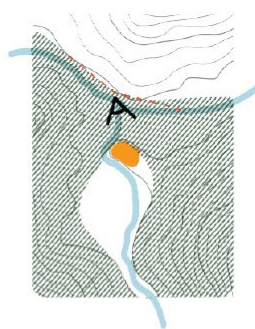


Piémont composé par des hameaux et villages, étalés le long des courbes de niveau. En fond de vallée, l'urbanisation peu structurée prend place sur la plaine et floute le paysage. Les infrastructures routières deviennent plus visibles et marquent le développement urbain autour de ce couloir de développement. Panorama contrasté entre le grand paysage et les transformations paysagères en lien avec l'usage actuel du territoire.

Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil

# POINT DE VUE N°6 : LA FONTAINE PÉTRIFIANTE, RÉOTIER

**Identification**  
 Nom de la localisation : La Fontaine Pétrifiante  
 Source :  
 Définition du point de vue, carte IGN, Défini à l'atelier 2  
 Carte touristique, défini en atelier  
 Coordonnées : 44.667014 , 6.600202  
 [x,y,z]  
 Angle du point de vue : 180°



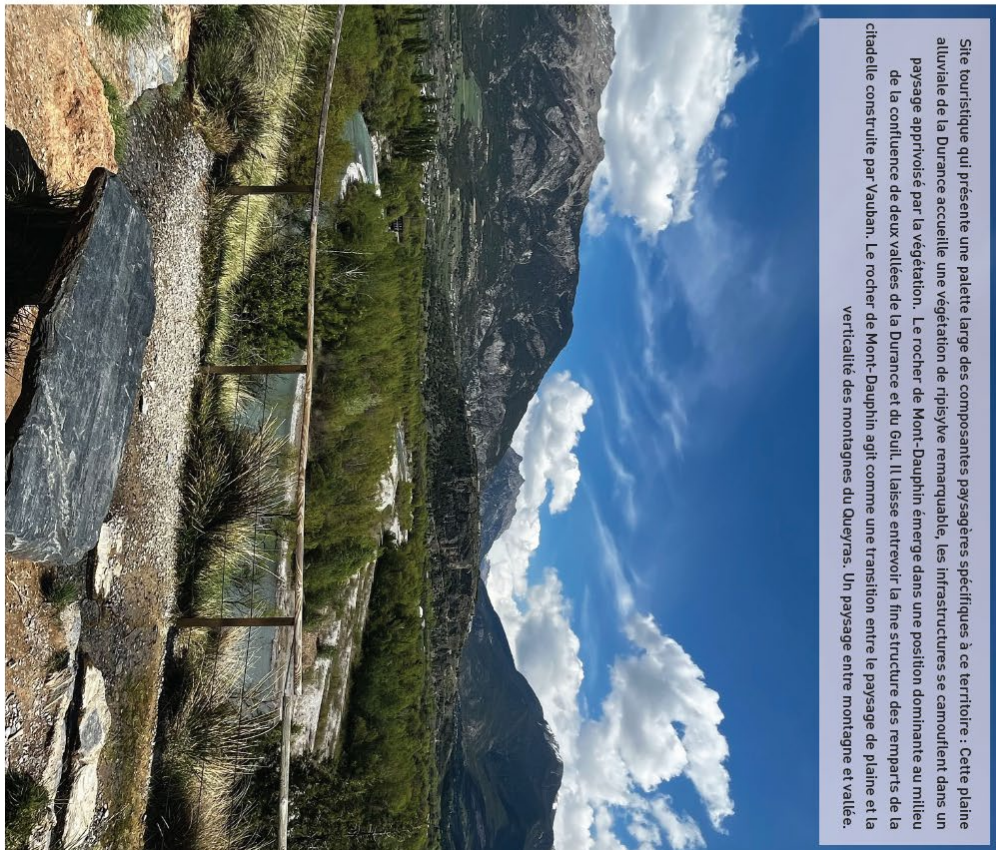
**Analyse**

analyse VUE	analyse paysagère et urbaine
+	Qualité de la vue du site UNESCO : Proche / Lointaine / Présence d'obstacles Qualité du premier plan : Paysager / Agricole / Bâti
+	Qualité de l'ambiance paysagère : Composition, sonore, climatique Fonctionnalités sociales du lieu : Activité physique, sociale, culture, jeux
-	Association d'attribut : Topographie, remparts, voir sans être vu.
+	Vue large et dégagée sur Mont-Dauphin et son implantation Végétation de ripsylve, imaginaire de la Durance Calme, puissance du grand paysage de ripsylve de la confluence. Lieu non abrité, présence de bancs, jeu avec la résurgence de la source
+	Place forte Vue valorisée en premier plan

**Piste de réflexion pour la zone tampon**

- Maintenir le maillage contrasté entre l'horizontalité alluviale et prairiale et la verticalité des arbres. Motifs de haies et prairies intéressants
- Maintenir la lisibilité de la proue rocheuse de Mont-Dauphin

2022-05-03-Belvédère de la fontaine pétrifiante-photographie PDV



Site touristique qui présente une palette large des composantes paysagères spécifiques à ce territoire : Cette plaine alluviale de la Durance accueille une végétation de ripsylve remarquable, les infrastructures se camouflent dans un paysage apprivoisé par la végétation. Le rocher de Mont-Dauphin émerge dans une position dominante au milieu de la confluence de deux vallées de la Durance et du Guil. Il laisse entrevoir la fine structure des remparts de la citadelle construite par Vauban. Le rocher de Mont-Dauphin agit comme une transition entre le paysage de plaine et la verticalité des montagnes du Queyras. Un paysage entre montagne et vallée.

Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil

# POINT DE VUE N°7 : AIRE DE LOISIRS

## Identification

Nom de la localisation : Aire de loisirs

## Source :

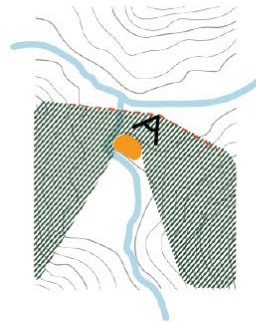
Définition du point de vue, carte IGN, Défini à l'atelier 2

Carte touristique, défini en atelier

Coordonnées : 44.674624, 6.61005

[x,y,z]

Angle du point de vue : >180°



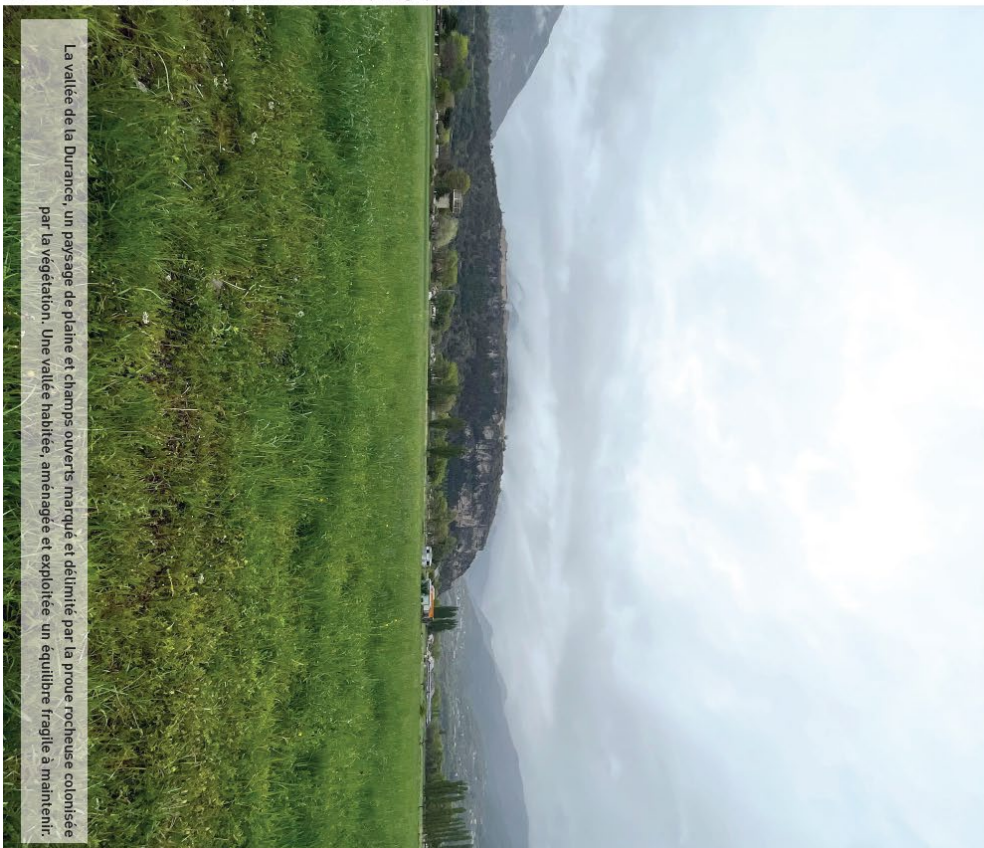
## Analyse

analyse VUE	analyse paysagère et urbaine
+	Qualité de la vue du site UNESCO : Proche / Lointaine / Présence d'obstacles Vue large et proche sur les fortifications et la géomorphologie
+	Qualité du premier plan : Paysager / Agricole / Bâti Plaine alluviale et agricole
+	Qualité de l'ambiance paysagère : Composition, sonore, climatique Calme.
-	Fonctionnalités sociales du lieu : Activité physique, sociale, culture, jeux Lieu non abrité, pas d'assise pour inciter la contemplation
+	Association d'attribut : Topographie, remparts, voir sans être vu
+	Valeur d'authenticité : La préservation du paysage agricole au pied de la falaise met en valeur la monumentalité naturelle du site

## Piste de réflexion pour la zone tampon

- Préservation des espaces agricoles qui souligne le contexte géomorphologique et architectural de Mont-Dauphin (paysage aujourd'hui protégé dans le site classé)
- Proposer un plan de gestion de la végétation sur les pentes de Mont-Dauphin (étude en cours avec NATURA 2000)

2022-05-08-Vue de Mont-Dauphin depuis la base de loisirs-photographie PDV



La vallée de la Durance, un paysage de plaine et champs ouverts marqué et délimité par la proue rocheuse colonisée par la végétation. Une vallée habitée, aménagée et exploitée, un équilibre fragile à maintenir.

Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRHAL Conseil

# POINT DE VUE N°8 : LES CLOTS, SAINT CLÉMENT SUR DURANCE

**Identification**  
 Nom de la localisation : Hameau Les Clois

**Source :**  
 Définition du point de vue, carte IGN, Défini à l'atelier 2  
 Carte touristique, défini en atelier

**Coordonnées :**  
 [x,y,z] 44.650048 ; 6.567524

**Angle du point de vue :**  
 >90°

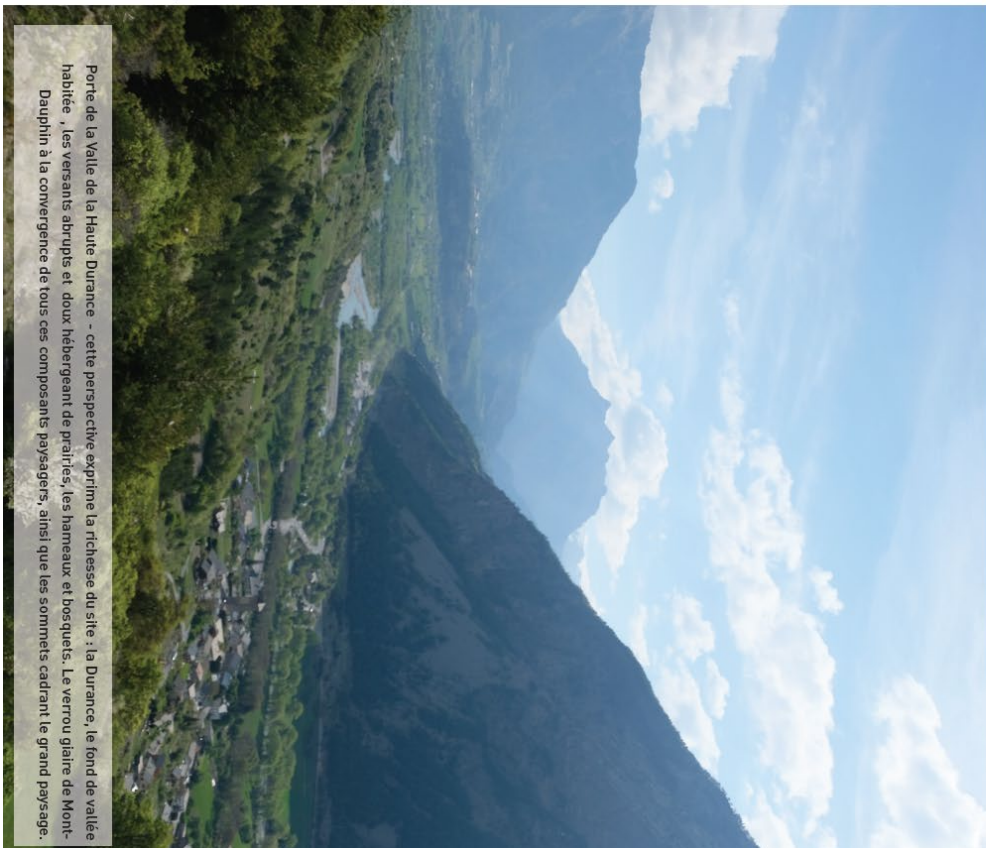
**Analyse**

analyse VUE	analyse paysagère et urbaine
+	Qualité de la vue du site UNESCO : Vue panoramique sur le plateau de Mont-Dauphin et du Simoust
+	Proche / Lointaine / Présence d'obstacles : Vieux bourg du village d'Eygliers
+	Qualité du premier plan : Paysager / Agricole / Bâti
-	Qualité de l'ambiance paysagère : Calme, au vent avec une vue largement dégagée
-	Composition, sonore, climatique : Lieu non abrité, pas d'assise pour inclier la contemplation
-	Fonctionnalités sociales du lieu : Topographie, remparts, voir sans être vu, place forte
+	Activité physique, sociale, culture, jeux : Vue totalement préservée en premier plan
+	Association d'attribut : place forte
+	Valeur d'authenticité : Vue totalement préservée en premier plan

**Piste de réflexion pour la zone tampon**

- Préservation de la zone alluviale et agricole en contre-bas de Mont-Dauphin
- Promouvoir les points de vues spectaculaires depuis le versant de Réolier

2022-05-02-La vallée vue depuis les clots Saint-Clément-photographie SILT

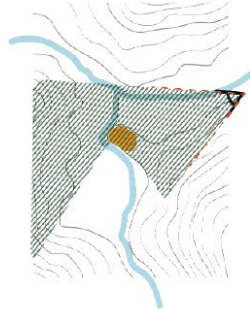


Porte de la Vallée de la Haute Durance - cette perspective exprime la richesse du site : la Durance, le fond de vallée habitée, les versants abrupts et doux débordant de prairies, les hameaux et bosquets. Le vertou glaire de Mont-Dauphin à la convergence de tous ces composants paysagers, ainsi que les sommets cadrant le grand paysage.

Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil

## POINT DE VUE N°9 : VILLAGE DE SAINT-CRÉPIN

**Identification**  
 Nom de la localisation : Village de Saint-Crépin  
 Source :  
 Définition du point de vue, carte IGN, Défini à l'atelier 2  
 Carte touristique, défini en atelier  
 Coordonnées : 44.705703 , 6.606785  
 [x,y,z]  
 Angle du point de vue : 180°



### Analyse

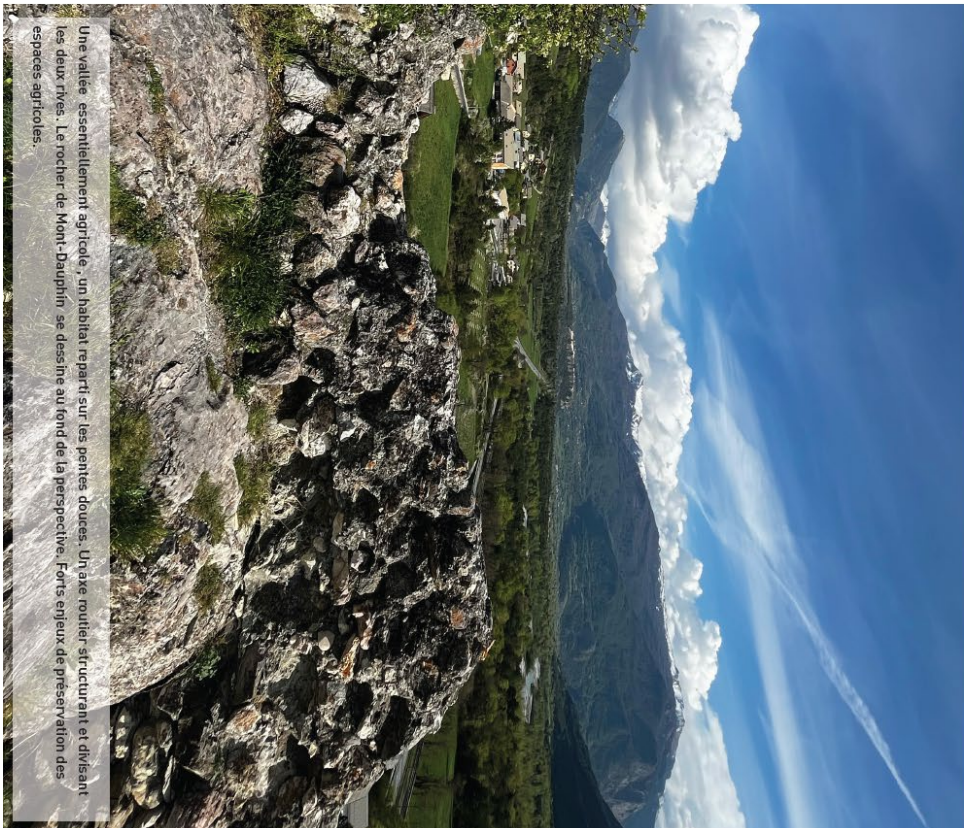
analyse paysagère et urbaine	
+	Qualité de la vue du site UNESCO : Proche / Loinaine / Présence d'obstacles
-	Qualité du premier plan : Paysager / Agricole / Bâti
+	Qualité de l'ambiance paysagère : Composition, sonore, climatique
-	Fonctionnalités sociales du lieu : Activité physique, sociale, culture, jeux
+	Association d'attribut : Valeur d'authenticité :
Vue lointaine des fortifications Zones agricoles, habitations Bruit lié à la Nationale, puissance du grand paysage de la vallée de la Duranc, au vent Lieu non abrité, ni assise Topographie, voir sans être vu	

### Piste de réflexion pour la zone tampon

- Mettre en avant le cône de vision sur le fort depuis le village.



2022-05-06-Vue de Mont-Dauphin depuis le centre de Saint-Crépin-photographie PDV



Une vallée essentiellement agricole, un habitat repartit sur les pentes douces. Un axe routier structurant et divisant les deux rives. Le rocher de Mont-Dauphin se dessine au fond de la perspective. Forts enjeux de préservation des espaces agricoles.

Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil

## POINT DE VUE N°10 : ROUTE DU HAMEAU DE GROS

**Identification**  
 Nom de la localisation : Route du hameau de Gros  
 Source :  
 Définition du point de vue, carte IGN, Défini à l'atelier 2  
 Carte touristique, défini en atelier  
 Coordonnées : 44.679726, 6.653723  
 [x,y,z]  
 Angle du point de vue : > 180°

### Analyse

analyse VUE	analyse paysagère et urbaine
+	<p><b>Qualité de la vue du site UNESCO :</b> Vue panoramique sur le plateau de Mont-Dauphin et du Simoust</p> <p><b>Proche / Lointain / Présence d'obstacles</b></p> <p><b>Qualité du premier plan :</b> Zones prairiales et hameaux, léger mélange</p> <p><b>Paysager / Agricole / Bâti</b></p> <p><b>Qualité de l'ambiance paysagère :</b> Calme, au vent avec une vue spectaculaire sur la confluence des vallées</p> <p><b>Composition, sonore, climatique</b></p> <p><b>Fonctionnalités sociales du lieu :</b> Lieu non abrité, pas d'assise pour inclier la contemplation</p> <p><b>Activité physique, sociale, culture, jeux</b></p> <p><b>Association d'attribut :</b> Front d'attaque, bastion, lunette, demi-lune, rempart, escarpe, topographie, gis</p>
+	<p><b>Valeur d'authenticité :</b> La lecture du site dans le grand paysage est préservée et mise en valeur par ses qualités naturelles</p>

- Piste de réflexion pour la zone tampon**
- Renforcer les objectifs du PLU de :
  - Préserver des motifs prairiaux ouverts pour révéler la topographie unique
  - Veiller à perpétuer la logique urbaine de hameau concentré

2022-05-06-Vue de Mont-Dauphin depuis la route du hameau du Gros-photographie PDV



Perspective qui met en valeur les structures paysagères composant l'avant-pays des vallées du Guil : les gorges du Guil, cette fusion entre eau, roche et une végétation qui colonise les parois rocheuses. La plaine cultivée de Guillestre, les reliefs adoucis et habités à Eyglènes et Rieoul, les terres agricoles, fruit des sols fertiles, les piedmonts et ses versants occupés par des talus emherbés, des haies et bosquets. L'évocation de la grande montagne avec ces sommets structurant le paysage

Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil

### 1.3 Synthèse des enjeux identifiés

Les enjeux sont définis avec les niveaux suivants :

+	-	-	-
---	---	---	---

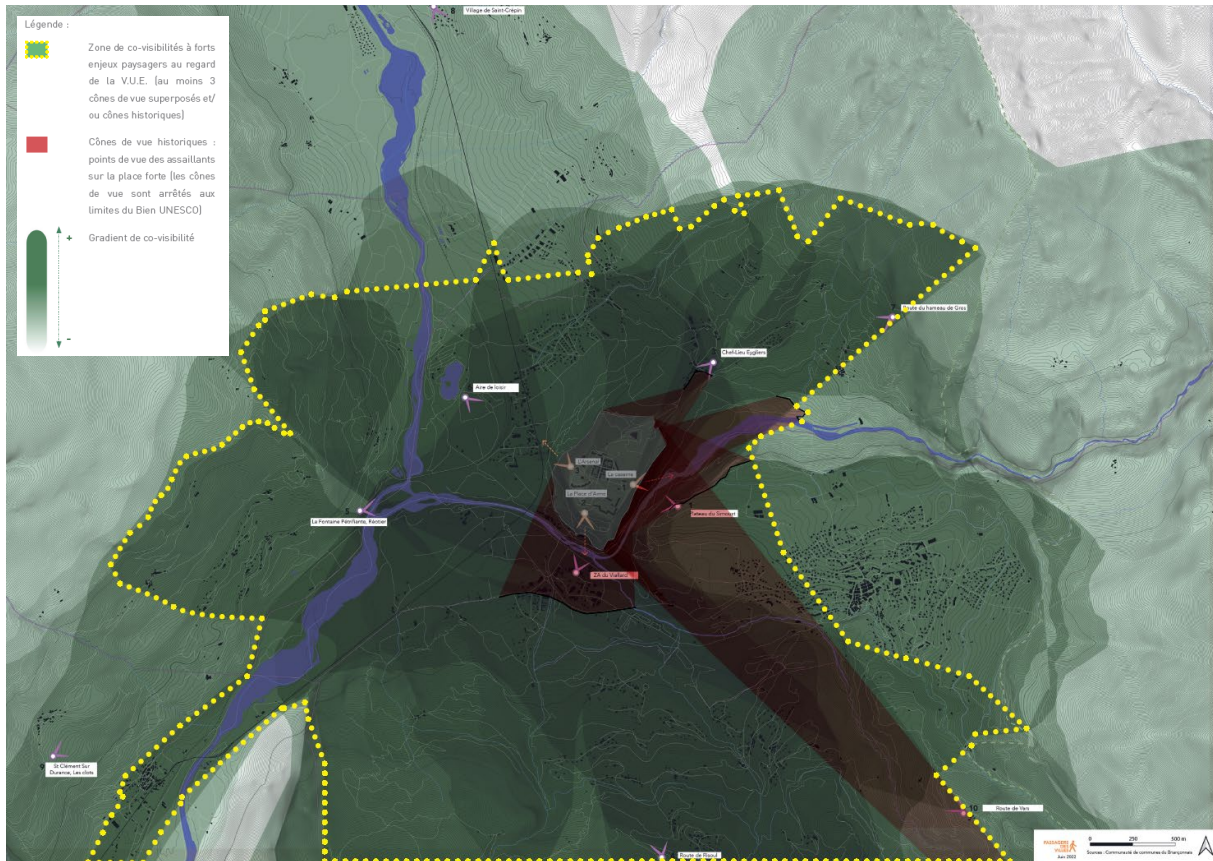
Point de vue identifié	Qualité de la vue du site UNESCO	Qualité du premier plan	Qualité de l'ambiance paysagère	Fonctionnalité sociale du lieu	Association d'attribut	Valeur d'authenticité
A	+	+	+	-	+	+
B	+	-	-	-	+	-
C	+	-	-	-	-	-
1	+	+	+	+	+	+
2	+	+	+	-	+	+
3	-	-	-	-	+	-
4	+	+	+	-	+	+
5	+	-	-	-	+	-
6	+	+	+	+	-	+
7	+	+	+	-	+	+
8	+	+	+	-	-	+
9	+	-	+	-	+	+
10	+	+	+	-	+	+

Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil

Par conséquent les principaux enjeux identifiés sur l'ensemble du territoire sont les suivants :

- Préservation et valorisation des lignes fortes du paysage :
  - Cours d'eau, leurs ripisilves et les paysages associés ;
  - Boisements ;
  - Paysages agricoles ;
  - Proue rocheuse de Mont-Dauphin ;
  - Encadrer l'urbanisation et limiter le mitage.
- Des projets variés à intégrer dans les réflexions :
  - Projets de passerelles himalayenne entre Guillestre et Mont-Dauphin ;
- Visibilité importante de plusieurs zones urbaines dont l'intégration paysagère doit être travaillée :
  - Zone du Planquet à Eyglies ;
  - Zones du Villard à Guillestre et les Isclasses à Risoul ;
  - Zone du Guillermin à Saint-Crépin.
- Une visibilité importante du quartier de la gare d'Eyglies et des paysages dégradés à améliorer ;
- Améliorer l'intégration paysagère des constructions en s'appuyant notamment sur le végétal ;
- Préserver et valoriser les belvédères ;
- Insertion paysagère des voiries, en particulier de la route nationale 94 qui est particulièrement visible depuis le site de Mont-Dauphin.

## 1.4 Synthèse des covisibilités vers et depuis le site de Mont-Dauphin



### Synthèse des covisibilités

Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil

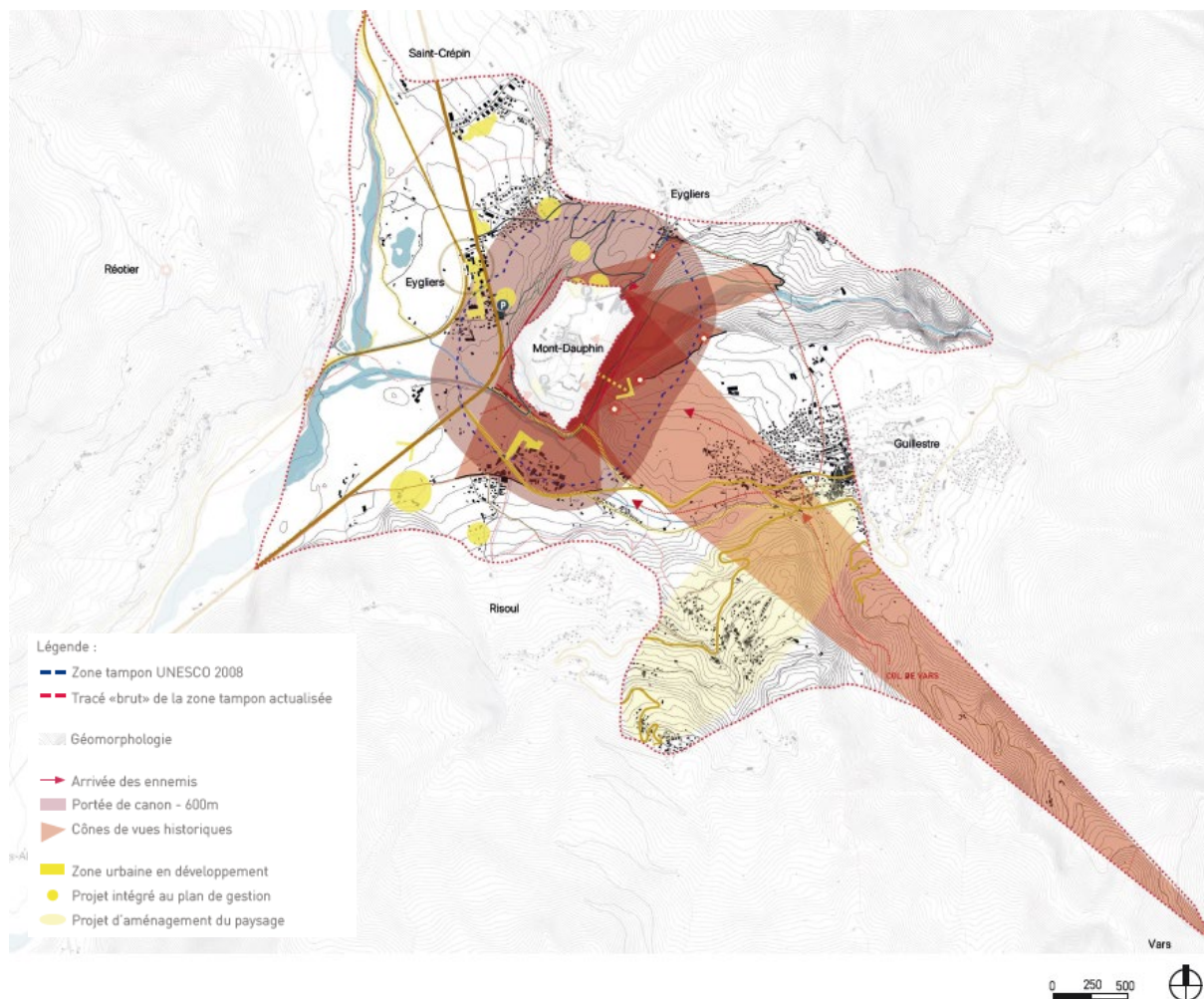
Cette carte résulte de la combinaison des covisibilités entrantes et sortantes, à la fois historiques et paysagères. Ce croisement permet d'identifier une zone où les enjeux de covisibilité sont les plus importants. Il convient toutefois de noter que le cadrage actuel de la zone tampon impose l'interruption de certains cônes de vision. Ces derniers seront pris en compte dans leur globalité lors de la redéfinition de la zone tampon.

## 1.5 La redéfinition de la zone tampon

Le choix de la zone tampon est issu de l'étude du « diagnostic critique de la zone tampon actuelle », établi par le groupement constitué du cabinet d'architecture SILT, des paysagistes et urbanistes Passagers des villes et de la société Grahal Conseil et coordonnée et financée par la DRAC.

A l'issue de ce diagnostic, la phase 2 consistait à définir le contour exact de la zone tampon actualisée (document : « synthèse et préfiguration d'une zone tampon actualisée »).

Le groupement a d'abord proposé un tracé « brut » issu des enjeux définis dans le diagnostic avant de l'adapter à la réalité du territoire.

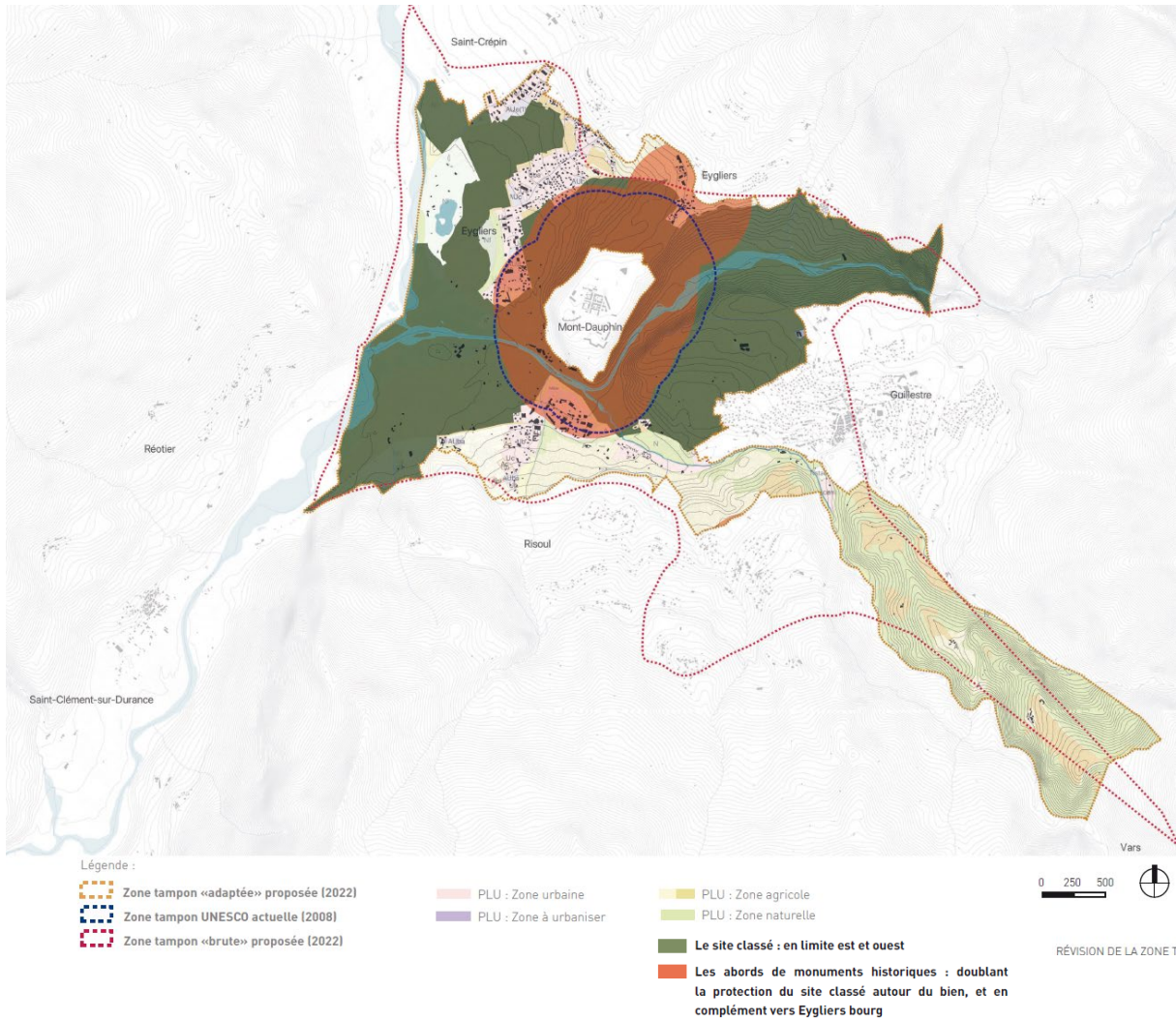


*Proposition d'un nouveau tracé « brut »*

Source : Synthèse et préfiguration d'une zone tampon actualisée, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil, 07/12/2023

Le tracé « brut » de la zone tampon a ensuite été adapté en fonction des éléments suivants :

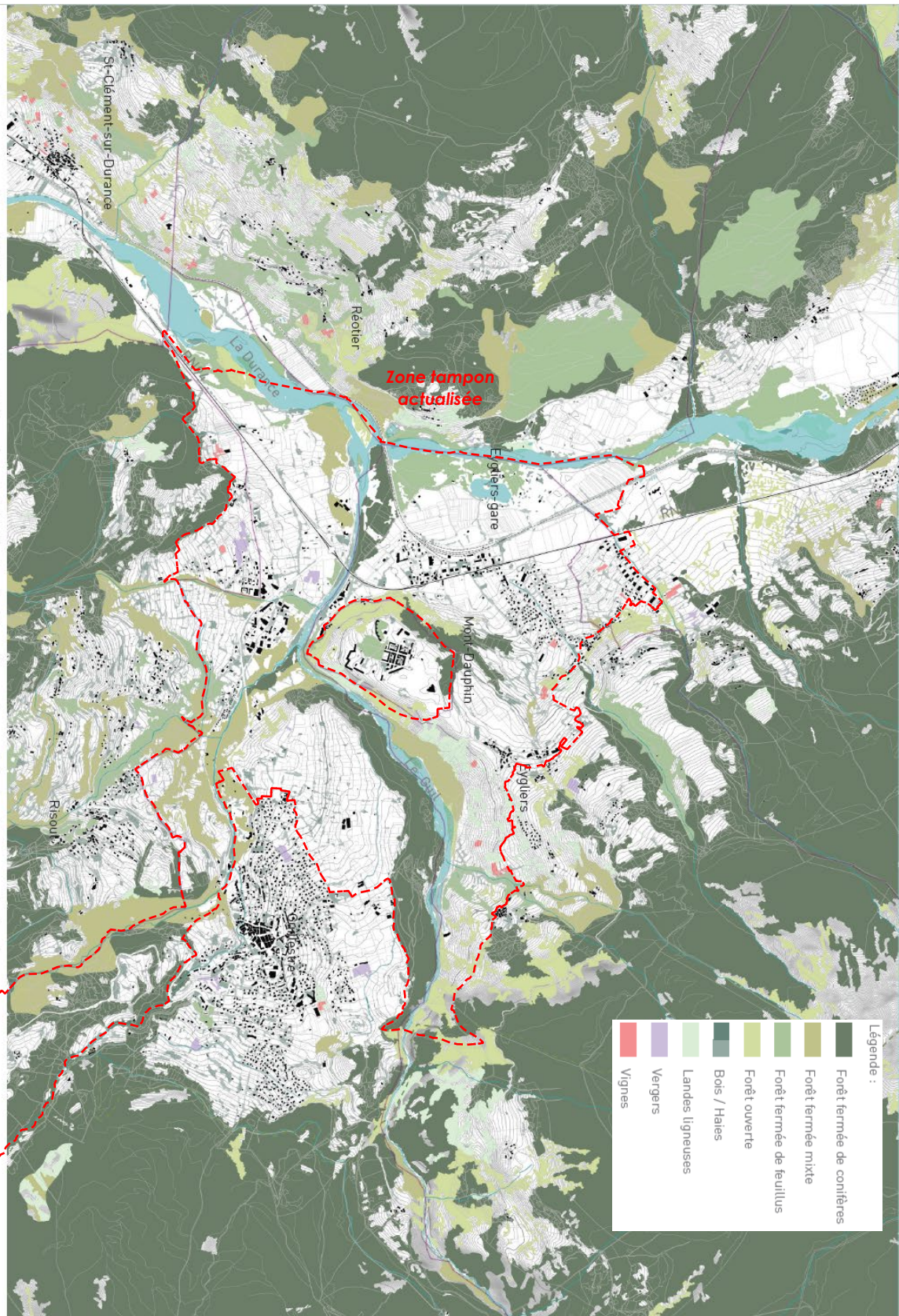
- Les outils existants, maîtrisés en totalité ou en partie par l'Etat : les sites classés et la protection des abords des monuments historiques.
- Les composantes administratives et de planification urbaine du terrain : le zonage des PLU en vigueur et en particulier le parcellaire.



Proposition d'un nouveau tracé adapté aux outils existants  
 Source : Synthèse et préfiguration d'une zone tampon actualisée, SILT-Passagers des villes-GRAHAL  
 Conseil, 07/12/2023

## 1.6 Les paysages présents dans la zone tampon

Données cartographiques : IGN BDTopo - Geoservices - Catalogue Interministériel des Données Géographiques - Agence d'urbanisme Besançon centre Franche  
Comité - Communauté de communes du Guillestrois Queyras // Passagers Des Villes



Principales formations végétales dans la zone tampon

Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil

« L'amplitude de la zone alluviale générée par la Durance et le Guil induit une végétation de ripisylve. Cette zone est d'abord caractérisée par des essences arbustives ainsi que des arbres de haut-jet hydrophiles. De manière non exhaustive, nous retrouvons :

- Chênes pubescents : *Quercus pubescens*
- Aulne glutineux : *Alnus Glutinosa*
- Frêne commun : *Fraxinus excelsior*
- Bouleau verruqueux : *Betula pendula*
- Peupliers noirs (dominants) et peupliers noirs italiens (moins nombreux) : *Populus nigra* et *Populus nigra Italica*

Le moutonnement et la densité des houppiers de la ripisylve se dissipent à mesure que l'on s'éloigne de l'eau.

Peu à peu des **motifs prairial** apparaissent de manière extrêmement lisible. Les parcelles de prairies sont entrecoupées de résidus de haies ou d'arbres de haut-jet (haies bocagères). La **verticalité des peupliers noirs d'Italie contraste avec l'horizontalité des prairies**, ils rythment le regard et traduisent la présence d'eau, l'étendue possible de la nappe alluviale. Les vallées se caractérisent par la prédominance de la teinte vert tendre générée par les feuillus.

Mais, dès que le regard se hisse sur les piémonts, nous observons un changement des formes végétales.

Progressivement, les feuillus se mêlent aux résineux qui finissent par devenir prédominants.

Les essences majoritaires sont :

- Chênes pubescents : *Quercus pubescens*
- Pin sylvestre : *Pinus sylvestris*
- Mélèze d'Europe : *Larix decidua*
- Epicéa commun : *Picea abies*

La teinte plutôt sombre des résineux génère **une impression de fermeture des versants**. Ce phénomène n'est pas localisé et s'observe à l'échelle nationale. Mais, dans le cadre des Forts Vauban, un **enjeu fort de lisibilité des sites se pose**.

Dans le cadre de Mont-Dauphin mais aussi des forts de Briançon, l'évolution grandissante de la végétation sur les pentes pose de nombreuses questions de lisibilité du site et des fortifications. Des **enjeux d'entretien et de sélections des sujets apparaissent essentiels** et centraux pour l'avenir des forts Vauban. »

Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL  
Conseil



2022-05-06-Vue de Guillestre depuis la route de Risoul-photographie PDV (à gauche) 2022-05-03-Mont-Dauphin vu depuis la fontaine pétrifiante-photographie PDV (à droite)

Source : Phase 1 : Diagnostic critique de la zone tampon actuelle, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil

## 2 Les actions à mener à l'échelle de la zone tampon

Dans le cadre du projet de mise en valeur patrimoniale et paysagère de la zone tampon de Mont-Dauphin, plusieurs actions ont été mise en place à une échelle globale de la zone tampon ou à une échelle plus précise dans le cadre de 4 secteurs d'aménagements plus précis. Ci-dessous sont explicitées les actions à l'échelle globale du projet :

### 2.1 Thématique du paysage bâti et qualité des espaces publics

**Enjeu : Insertion paysagère des secteurs mixtes (activités / commerces et habitations)**

Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
Exploiter la ripisylve du Guil et le cordon boisé du Guillermin	Intégration paysagère
Créer des accompagnements végétalisés formant des façades de route	Renforcement de l'identité paysagère
Hiérarchiser les voies d'accès et en soigner le traitement	Lisibilité et esthétique urbaine
Favoriser les cheminements doux, organiser le stationnement, mobilier urbain harmonieux	Qualité des espaces publics
Langage architectural cohérent avec l'identité locale	Cohérence architecturale

**Enjeu : Favoriser la lisibilité des entrées urbaines**

Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
Réduire la largeur des voies ponctuellement	Effet de transition urbaine

Aménager les abords avec accompagnement végétal et signalétique adaptée	Renforcer l'identité d'entrée de ville
Hiérarchiser les entrées multiples	Clarification des flux et renforcement de l'identité des accès

**Enjeu : Prévenir la conurbation des nouvelles zones urbanisées en plaine alluviale**

Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
Requalifier et structurer ces espaces, en intégrant des aménagements paysagers et urbains de qualité	Structuration du développement urbain
Conserver des espaces de respiration visuelle	Éviter la densification désordonnée

**Enjeu : Préserver les silhouettes des hameaux en limitant l'étalement urbain**

Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
Encadrer les nouvelles constructions	Maintien de l'organisation traditionnelle concentrée
Limiter les nouvelles constructions aux abords des zones déjà urbanisées	Éviter l'étalement urbain

## 2.2 Thématique des trames paysagères et éléments paysagers sensibles

**Enjeu : Préserver les paysages de plaine alluviale**

Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
Préserver prairies, et champs entrecoupés de haies et d'arbres de haut jet	Maintien du paysage rural remarquable
Protéger haies bocagères et ripisylves	Renforcer la trame végétale, qualité des paysages et espaces publics
Conserver les vergers et arbres isolés	Identité paysagère
Limiter le mitage du paysage	Préservation de l'ouverture visuelle
Qualité architecturale du bâti d'activité, commercial et agricole	Amélioration visuelle

### **Enjeu : Préserver le réseau des canaux d'irrigation ancestraux**

Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
Préserver les canaux historiques par leur entretien et leur maintien	Patrimoine et mobilités douces

### **Enjeu : Préserver les cours d'eau et leurs cordons boisés**

Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
Réduire l'impact des aménagements en périphérie des cours d'eau	Préservation des ripisylves et prévention des risques
Renforcer la protection écologique en prenant en compte les risques (inondation, feu de forêt, ...)	Protéger le biotope et les habitations

### **Enjeu : Veiller aux lisières forestières**

Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
Contrôler l'avancée du bois sur les piémonts	Prévention de la fermeture des paysages
Maîtriser ces lisières	Maintien des paysages ouverts

### **Enjeu : Veiller à la qualité du paysage routier**

Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
Traitement qualitatif, sobriété des aménagements	Couture paysagère et lisibilité
Valoriser les points de vue entrants sur le site de Mont-Dauphin	Garantir une ouverture visuelle
Soigner les belvédères	Mise en valeur du patrimoine visuel
Veiller à la qualité des abords de la route	Protéger les ouvertures visuelles

**Enjeu : Préserver les espaces paysagers d'intérêt patrimonial majeur**

Site remarquable à préserver	Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
Plateau du Simoust (Guillestre)	Maintenir le principe de paysage « plateau agricole »	Préserver la lisibilité du relief, l'ouverture paysagère et l'identité rurale agricole
	Maîtriser l'insertion architecturale des nouvelles constructions	Protéger l'identité rurale agricole
Gorges du Guil (Eyglies, Guillestre)	Soigner les abords de la route existante	Préserver la route sinueuse et spectaculaire
Confluence Guil / Durance et plaine de Barbeing	Maîtriser l'urbanisation du site	Préserver l'identité paysagère du site
Eperon rocheux de Mont-Dauphin	Maintenir les ouvertures visuelles vers l'éperon rocheux	

**Enjeu : Préserver les espaces paysagers de covisibilité**

Espaces paysagers à préserver	Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
Base de loisirs d'Eyglies	Maîtriser le développement de la base	Maintien du paysage agricole de plaine alluviale
Pentes douces des piémonts de Saint-Crépin et d'Eyglies « Quartier du Roi »	Préserver le paysage spécifique au lieu	Maintien de l'ouverture paysagère
Confluence Guil / Durance et plaine de Barbeing	Maintenir les ouvertures visuelles vers Mont-Dauphin	Préservation du fractionnement de l'ouverture visuelle vers Mont-Dauphin

**Enjeu : Préserver et valoriser les cônes de vue vers le site de Mont-Dauphin**

Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
Préserver et valoriser les cônes de vue vers Mont-Dauphin	Renforcer l'identité et la lecture du site

### 3 Les secteurs spécifiques de projet et les actions à y mener

Après avoir fixé les actions à mener dans le cadre du projet dans le périmètre global de la zone tampon, des objectifs détaillés au sein de périmètres plus restreints vont permettre de préciser les actions à mener pour protéger la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du site de Mont-Dauphin. Ces secteurs d'aménagements paysagers permettent une mise en valeur patrimoniale du site de Mont-Dauphin.

#### 3.1 Les secteurs spécifiques de projet

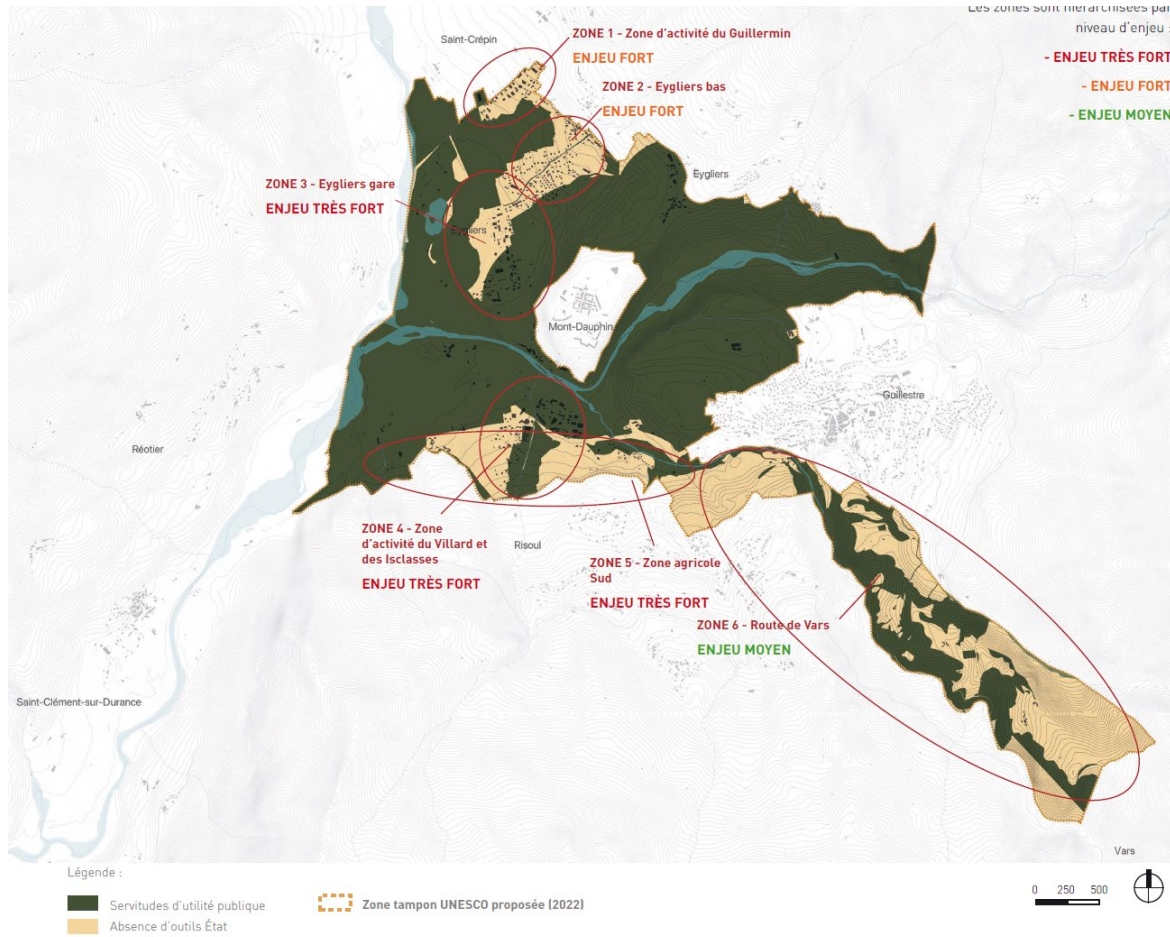
Quatre secteurs ont été déterminés, ils sont les suivants :

- La zone du Guillermin, à Saint-Crépin
- La zone du Planquet, à Eyglies
- Eyglies-bas, à Eyglies
- La zone du Villard et des Isclasses, à Guillestre et Risoul

Ses secteurs de projet ont été définis par l'étude « Synthèse et préfiguration d'une zone tampon actualisée, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil, 07/12/2023 », coordonnée et financée par la DRAC.

Pour chaque secteur, l'étude de 2023 a défini des enjeux :

- Secteur 1- Zone du Guillermin :
  - ▶ Enjeu de protection de covisibilité (lointaine)
  - ▶ Enjeu de gestion du bâti existant (tertiaire) et à urbaniser
- Secteur 2 – Zone du Planquet à Eyglies
  - ▶ Enjeu de protection de covisibilité (lointaine)
  - ▶ Enjeu de gestion du bâti existant (habitat) et à urbaniser
- Secteur 3 - Eyglies gare :
  - ▶ Cœur de ville, enjeu de gestion du bâti existant et à urbaniser
  - ▶ Enjeu de protection de covisibilité (proche)
  - ▶ Enjeu de gestion du bâti existant (mixte) et à urbaniser
- Secteur 4 - Zone du Villard et des Isclasses :
  - ▶ Enjeu de protection de covisibilité (très proche)
  - ▶ Enjeu de sauvegarde du paysage défendu
  - ▶ Enjeu de gestion d'une ZA en développement et enjeu de covisibilité



Proposition d'un nouveau tracé adapté aux outils existants

Source : Synthèse et préfiguration d'une zone tampon actualisée, SILT-Passagers des villes-GRAHAL Conseil, 07/12/2023

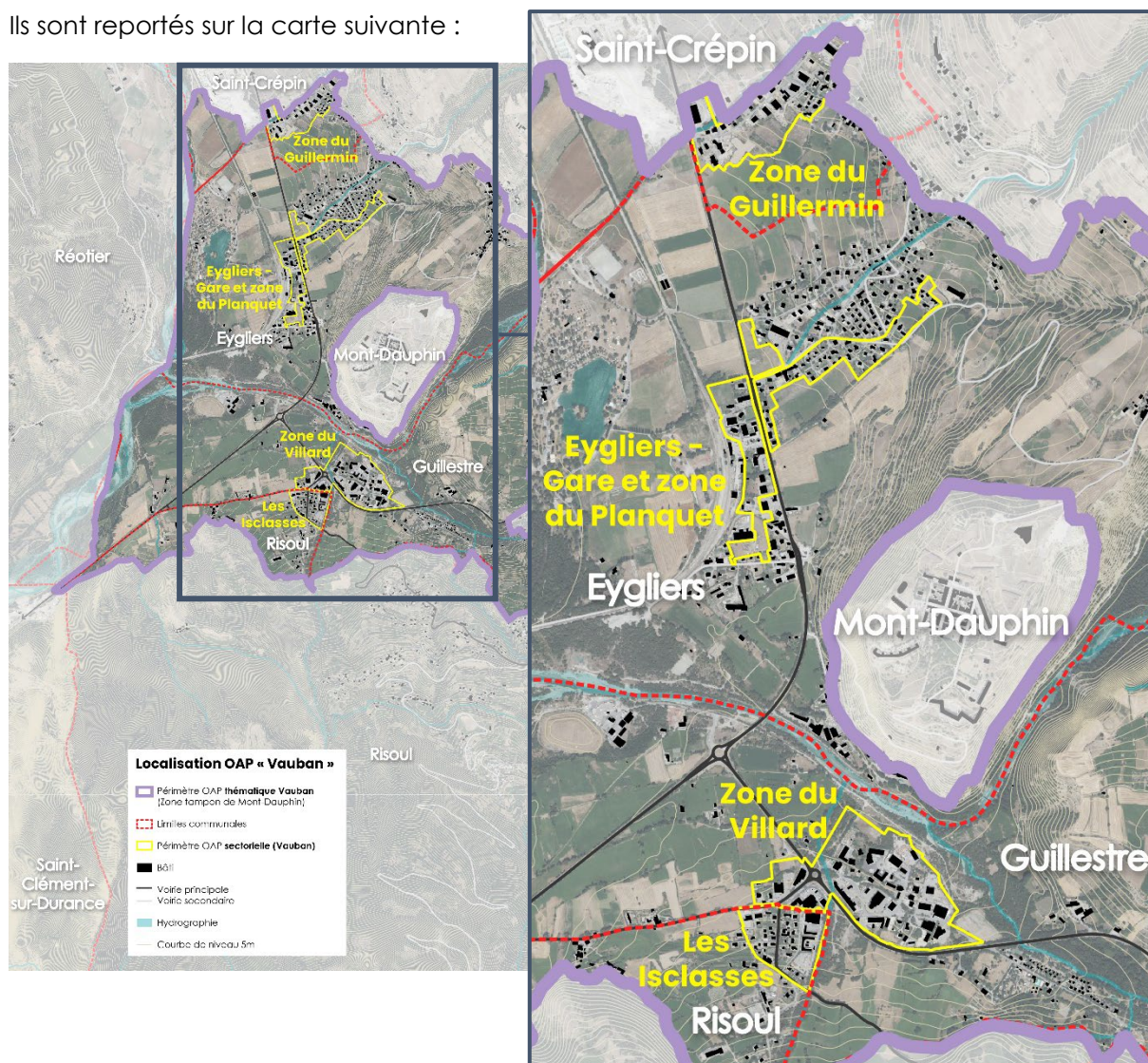
Pour une meilleure cohérence de projet et pour une future planification urbaine :

- La zone du Planquet, identifiée comme Eyglers-bas dans l'étude, et le quartier d'Eyglers-gare ont été regroupées dans un seul secteur de projet. (Ce grand site d'aménagement a ensuite été découpé en plusieurs sous-secteurs de projets).
- La zone du Villard et des Isclasses, elles, étaient identifiées dans une même zone dans l'étude de 2023. Elles ont été séparées dans deux secteurs de projet.

Ainsi, afin de faciliter la mise en œuvre des actions à l'échelle locale, les secteurs ont été redéfini comme suit (du Nord au Sud) :

- Zone du Guillermin, à Saint-Crépin
- Zone du Planquet et Eyglers-gare, à Eyglers
- Zone du Villard, à Guillestre
- Les Isclasses, à Risoul

Ils sont reportés sur la carte suivante :



### 3.2 Les actions à mener sur chaque secteur de projet

- Zone du Guillermin, à Saint-Crépin

Thèmes	Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
<u>Accès et dessertes</u>	Maintien des accès au torrent du Guillermin et à sa ripisylve, éléments paysagers sensibles à forte valeur écologique et visuelle	<i>Préservation des éléments naturels</i>
	Valorisation de la ripisylve : les aménagements devront respecter cet espace naturel et éviter son artificialisation, tout en tenant compte des risques	
	Prioriser des aménagements sobres et adaptés au contexte rural et naturel du secteur (matériaux, revêtements, végétalisation...)	<i>Intégration paysagère des infrastructures</i>
	Réduction de la vitesse par le design de la voirie : maintenir les trottoirs et rétrécir la chaussée pour favoriser un aménagement doux et paysager	
	Maintien des accès aux habitations existantes	<i>Respect du tissu bâti en place, intégration des nouvelles infrastructures sans rupture</i>
	Éviter les nouvelles sorties directes sur la RN 94 : cela contribue à préserver la lisibilité patrimoniale du linéaire historique de la route et de ses abords	<i>Respect du schéma d'organisation du territoire</i>
	Les adaptations des accès doivent respecter les principes généraux d'insertion et de hiérarchisation des voies tout en protégeant les entités naturelles et bâties existantes.	<i>Adaptabilité des accès dans le respect du cadre patrimonial et paysager</i>
Aménagement d'entrée de ville	Aménager le carrefour d'entrée de la zone avec la RD94	<i>Créer une entrée identifiable et structurée</i>
		<i>Maintenir une lecture claire du paysage et du</i>

Thèmes	Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
Aménagement d'entrée de ville		<i>tissu urbain à l'entrée Sud de Saint-Crépin</i>
	Aménager des espaces vitrine : bosquets, parterres fleuris, noues paysagères, prairies fleuries, tout en respectant les exigences de visibilité routière	<i>Renforcer l'identité paysagère de l'entrée de ville et atténuer l'impact visuel de la zone d'activités</i>
	Créer un espace tampon végétalisé de qualité	
	Multiplier les types de revêtements (enrobé coloré, bi-couche, béton, terre-plein végétalisé)	<i>Limiter la technicité visuelle des aménagements routiers</i>
	Réduire les marquages routiers visibles (tracés blancs, zébras) en leur préférant un traitement paysager	
	Ne pas généraliser l'enrobé : le limiter à la plateforme de circulation	
	Aménagement des aires de stationnements	Aménager l'arrêt de bus de manière soignée : mobilier sobre, plantations d'arbres, accompagnement végétal (prairie fleurie...)
Utiliser le végétal comme médiateur entre les infrastructures (zone d'activités, route nationale) et les abords urbains		
Préférer des places végétalisées et semi-perméables, regroupées et mutualisées		<i>Offrir un aménagement qualitatif et paysager</i>
Planter des arbres pour ombrager et intégrer visuellement les véhicules stationnés		
Installer du mobilier urbain sobre en privilégiant le bois non traité		
	Offrir des cheminements piétons matérialisés	

Thèmes	Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
Implantation des constructions et morphologie urbaine	Choisir une composition de lot type pour les constructions nouvelles	<i>Assurer une intégration harmonieuse des nouvelles constructions dans le paysage et le tissu bâti existant</i>  <i>Favoriser une implantation et une architecture respectueuses du site pour préserver la qualité paysagère, la cohérence urbaine et le confort d'usage</i>
	Privilégier des orientations des façades et des bâtiments qui reprennent la logique de l'existant et parallèles aux courbes de niveaux	
	Tenir compte de la topographie du site, de l'orientation, de l'ensoleillement, des vents dominants, de la vue, des vis-à-vis, etc.	
Principes paysagers	Maintenir et / ou constituer la trame interne verte du projet avec 3 types de tampons paysagers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le tampon – vitrine du lot (strate herbacée)</li> <li>• la haie vive diversifiée (strate arbustive)</li> <li>• le masque paysager - composition pluristratifiée (arborée, arbustive et herbacée)</li> </ul>	<i>Structurer une trame verte interne</i>  <i>Créer une identité paysagère</i>  <i>Limiter l'impact visuel depuis Mont-Dauphin</i>
	Proposer des haies et bosquets avec des hauteurs discontinues et créer des masques végétaux plus ou moins opaques	
	Multiplier les espaces à dominante végétale	

- **Eyglers-gare et zone du Planquet, à Eyglers**

Thèmes	Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
<u>Accès et dessertes</u>	Maintien des accès au torrent de Sainte-Catherine et à sa ripisylve, éléments paysagers sensibles à forte valeur écologique et visuelle	Préservation des éléments naturels
	Valorisation de la ripisylve : les aménagements devront respecter cet espace naturel et éviter son artificialisation, tout en tenant compte des risques	
	Prioriser des aménagements sobres et adaptés au contexte rural et naturel du secteur (matériaux, revêtements, végétalisation...)	Intégration paysagère des infrastructures
	Réduction de la vitesse par le design de la voirie : rétrécir la chaussée à son minimum pour favoriser un aménagement doux et paysager	
	Maintien des accès aux habitations existantes	Respect du tissu bâti en place
	Éviter les nouvelles sorties directes sur la RN 94 et sécurisation des carrefours créés entre les nouveaux quartiers et les routes existantes	Respect du schéma d'organisation du territoire
	Les adaptations des accès doivent respecter les principes généraux d'insertion et de hiérarchisation des voies tout en protégeant les entités naturelles et bâties existantes.	Adaptabilité des accès dans le respect du cadre patrimonial et paysager
Aménagement d'entrée de ville	Aménager l'entrée de ville Nord	Créer une entrée identifiable et structurée Maintenir une lecture claire du paysage et du tissu urbain à l'entrée Nord d'Eyglers
	Multiplier les types de revêtements (enrobé coloré, bi-	Limiter la technicité visuelle des aménagements routiers

Thèmes	Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
	couche, béton, terre-plein végétalisé) Réduire les marquages routiers visibles (tracés blancs, zébras) en leur préférant un traitement paysager Ne pas généraliser l'enrobé : le limiter à la plateforme de circulation	Valorisation paysagère des infrastructures de transport
Aménagement des aires de stationnements	Choisir les implantations des aires majeures de stationnement publiques, et/ou utiles au dynamisme du quartier d'Eyglis-gare	Assurer une intégration harmonieuse des nouveaux parkings à usage public dans le paysage urbain existant
	Préférer des places végétalisées et semi-perméables, regroupées et mutualisées	Offrir un aménagement qualitatif et paysager
	Planter des arbres pour ombrager et intégrer visuellement les véhicules stationnés	
	Installer du mobilier urbain sobre en privilégiant le bois non traité	
	Offrir des cheminements piétons matérialisés	
Implantation des constructions et morphologie urbaine	Choisir une composition de lot type pour les constructions nouvelles liées à de l'activité économique	Assurer une intégration harmonieuse des nouvelles constructions dans le paysage et le tissu bâti existant
	Tenir compte de la topographie du site, de l'orientation, de l'ensoleillement, des vents dominants, de la vue, des vis-à-vis, etc.	Favoriser une implantation et une architecture respectueuses du site pour préserver la qualité paysagère, la cohérence urbaine et le confort d'usage
Principes paysagers	Maintenir et / ou constituer la trame interne verte du projet avec 3 types de tampons paysagers :	Structurer une trame verte interne à la zone Renforcer l'identité paysagère du secteur de projet et atténuer l'impact

Thèmes	Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
	<ul style="list-style-type: none"> <li>le tampon – vitrine du lot (strate herbacée)</li> <li>la haie vive diversifiée (strate arbustive)</li> <li>le masque paysager - composition pluristratifiée (arborée, arbustive et herbacée)</li> </ul>	<i>visuel des constructions et espaces extérieurs liés à de l'activité économique depuis Mont-Dauphin</i>
	Proposer des haies et bosquets avec des hauteurs discontinues et créer des masques végétaux plus ou moins opaques	<i>Limiter la monotonie du paysage</i>
	Maintenir des points de vue depuis la RN94 vers le site de Mont-Dauphin	<i>Mettre en avant le site UNESCO de Mont-Dauphin</i>
	Multiplier les espaces à dominante végétale	<i>Limiter l'impact visuel de la zone de projet depuis Mont-Dauphin et améliorer le confort d'usage du site</i>

• **Zone du Villard, à Guillestre**

Thèmes	Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
<u>Accès et dessertes</u>	Maintien des accès au torrent de Palps et à sa ripisylve, éléments paysagers sensibles à forte valeur écologique et visuelle	<i>Préservation des éléments naturels</i>
	Valorisation de la ripisylve : les aménagements devront respecter cet espace naturel et éviter son artificialisation, tout en tenant compte des risques	
	Prioriser des aménagements sobres et adaptés au contexte rural et naturel du secteur (matériaux, revêtements, végétalisation...)	<i>Intégration paysagère des infrastructures</i>
	Réduction de la vitesse par le design de la voirie : rétrécir la chaussée à son minimum pour	

Thèmes	Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
	favoriser un aménagement doux et paysager	
	Création d'un cheminement doux désimperméabilisé dans la zone de projet	Réduire l'imperméabilisation des sols Améliorer le confort d'usage de la zone et des mobilités douces à une échelle plus large
	Maintien des accès aux habitations existantes	Respect du tissu bâti en place
	Éviter les nouvelles sorties directes sur la RD902a et sécurisation des carrefours créés d'entrée de la zone du Villard	Respect du schéma d'organisation du territoire
	Les adaptations d'accès doivent respecter les principes généraux d'insertion et de hiérarchisation des voies tout en protégeant les entités naturelles et bâties existantes.	Adaptabilité des accès dans le respect du cadre patrimonial et paysager
Aménagement d'entrée de ville	Aménager l'entrée de ville Ouest	Créer une entrée identifiable et structurée Maintenir une lecture claire du paysage et du tissu urbain à l'entrée Ouest de Guillestre
	Multiplier les types de revêtements (enrobé coloré, bi-couche, béton, terre-plein végétalisé)	Limiter la technicité visuelle des aménagements routiers
	Réaliser des doubles alignements d'arbres pour marquer l'entrée de ville et faire ralentir les véhicules	
	Aménager des espaces vitrine : bosquets, parterres fleuris, noues paysagères, prairies fleuries, tout en respectant les exigences de visibilité routière	Renforcer l'identité paysagère de l'entrée de ville et atténuer l'impact visuel de la zone d'activités
	Créer un espace tampon végétalisé de qualité	

Thèmes	Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
	<p>Aménager les arrêts de bus de manière soignée : mobilier sobre, plantations d'arbres, accompagnement végétal (prairie fleurie...)</p> <p>Réduire les marquages routiers visibles (tracés blancs, zébras) en leur préférant un traitement paysager</p> <p>Ne pas généraliser l'enrobé : le limiter à la plateforme de circulation</p>	<p><i>Valorisation paysagère des infrastructures de transport</i></p>
Aménagement des aires de stationnements	Choisir les implantations des aires de stationnement publiques, et/ou utiles aux activités	<i>Assurer une intégration harmonieuse des nouveaux parkings à usage public dans le paysage urbain existant</i>
	Préférer des places végétalisées et semi-perméables, regroupées et mutualisées	<i>Offrir un aménagement qualitatif et paysager</i>
	Planter des arbres pour ombrager et intégrer visuellement les véhicules stationnés	
	Installer du mobilier urbain sobre en privilégiant le bois non traité	
	Offrir des cheminements piétons matérialisés	
Implantation des constructions et morphologie urbaine	Choisir une composition de lot type pour les constructions nouvelles	<i>Assurer une intégration harmonieuse des nouvelles constructions dans le paysage et le tissu bâti existant</i>
	Tenir compte de la topographie du site, de l'orientation, de l'ensoleillement, des vents dominants, de la vue, des vis-à-vis, etc.	<i>Favoriser une implantation et une architecture respectueuses du site pour préserver la qualité paysagère, la cohérence urbaine et le confort d'usage</i>
Principes paysagers	Maintenir et / ou constituer la trame interne verte du projet	<i>Structurer une trame verte interne à la zone</i>

Thèmes	Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
	avec 3 types de tampons paysagers : <ul style="list-style-type: none"> <li>le tampon – vitrine du lot (strate herbacée)</li> <li>la haie vive diversifiée (strate arbustive)</li> <li>le masque paysager - composition pluristratifiée (arborée, arbustive et herbacée)</li> </ul>	<i>Renforcer l'identité paysagère du secteur de projet et atténuer l'impact visuel de la zone du Villard depuis Mont-Dauphin</i>
	Proposer des haies et bosquets avec des hauteurs discontinues et créer des masques végétaux plus ou moins opaques	<i>Limiter la monotonie du paysage</i>
	Multiplier les espaces à dominante végétale	<i>Limiter l'impact visuel de la zone du Villard depuis Mont-Dauphin et améliorer le confort d'usage du site</i>

• **Les Isclasses, à Risoul**

Thèmes	Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
<u>Accès et dessertes</u>	Maintien des accès au torrent de Palps et à sa ripisylve, éléments paysagers sensibles à forte valeur écologique et visuelle	<i>Préservation des éléments naturels</i>
	Valorisation de la ripisylve : les aménagements devront respecter cet espace naturel tout en tenant compte des risques	
	Prioriser des aménagements sobres et adaptés au contexte rural et naturel du secteur (matériaux, revêtements, végétalisation...)	<i>Intégration paysagère des infrastructures</i>
	Réduction de la vitesse par le design de la voirie : rétrécir la chaussée à son minimum pour	

Thèmes	Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
	favoriser un aménagement doux et paysager	
	Maintien des accès aux habitations existantes	<i>Respect du tissu bâti en place</i>
	Les adaptations des accès doivent respecter les principes généraux d'insertion et de hiérarchisation des voies tout en protégeant les entités naturelles et bâties existantes.	<i>Adaptabilité des accès dans le respect du cadre patrimonial et paysager</i>
Aménagement d'entrée de ville	Aménager l'entrée de ville Nord-Ouest, afin de la sécuriser	<i>Créer une entrée identifiable, structurée et sécurisée</i>
	Maintenir ou créer des espaces publics paysagers permettant d'organiser du stationnement ponctuel (herbe, bosquets, parterre de fleurs/plantes herbacées, noue paysagère, ...)	<i>Améliorer la qualité paysagère de l'espace public tout en répondant aux besoins ponctuels de stationnement</i>
	Multiplier les types de revêtements (enrobé coloré, bi-couche, béton, terre-plein végétalisé)	<i>Limiter la technicité visuelle des aménagements routiers</i>
	Réduire les marquages routiers visibles (tracés blancs, zébras) en leur préférant un traitement paysager	<i>Valorisation paysagère des infrastructures de transport</i>
	Ne pas généraliser l'enrobé : le limiter à la plateforme de circulation	
Aménagement des aires de stationnements	Intégrer le stationnement ponctuel de manière discrète et qualitative	<i>Assurer la sécurité routière en intégrant les aménagements paysagers</i>
Principes paysagers	Maintenir la trame interne verte existante du projet avec la haie vive diversifiée (strate arbustive)	<i>Structurer une trame verte interne à la zone</i>
		<i>Renforcer l'identité paysagère du secteur de projet et atténuer l'impact visuel de la zone de projet depuis Mont-Dauphin</i>

Thèmes	Préconisations / Actions	Objectifs / Enjeux
	Maintenir des points de vue depuis la RN86 vers le site de Mont-Dauphin	<i>Mettre en avant le site UNESCO de Mont-Dauphin</i>
	Multiplier les espaces à dominante végétale	<i>Limiter l'impact visuel de la zone de projet depuis Mont-Dauphin et améliorer le confort d'usage du site</i>

# Partie III – Qualification de l'intérêt général du projet d'aménagement paysager pour la mise en valeur patrimoniale du site de Mont-Dauphin

## 1 La stratégie UNESCO et la Valeur Universelle d'Exception : des notions qui rassemblent au-delà des frontières

### 1.1 Culture, patrimoine et développement : une vision portée par l'UNESCO

Selon l'UNESCO, qu'il s'agisse de monuments historiques, de musées, de pratiques patrimoniales vivantes ou d'expressions d'art contemporain, la culture joue un rôle essentiel dans notre quotidien. Elle enrichit nos vies de multiples façons et participe activement à la construction de sociétés inclusives, créatives et résilientes.

La préservation du patrimoine culturel et naturel mondial, ainsi que le soutien à la créativité et aux secteurs culturels dynamiques, sont des leviers clés pour faire face aux grands défis actuels : changement climatique, pauvreté, inégalités, fracture numérique, crises et conflits complexes.

L'UNESCO affirme que le développement durable ne peut se concevoir sans une forte dimension culturelle. Seule une approche centrée sur l'humain, fondée sur le dialogue interculturel et le respect mutuel, peut conduire à une paix véritablement durable.

### 1.2 La valeur universelle d'exception (VUE) et le site de Mont-Dauphin :

*« La valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. A ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale toute entière. Le Comité définit les critères pour l'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial ».*

*Source : UNESCO – Convention du patrimoine mondial – paragraphe 39 des Politiques relatives à la Crédibilité de la Liste du patrimoine mondial.*

La **valeur universelle exceptionnelle (VUE)** du site de **Mont-Dauphin**, au titre de son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que composante du bien en série « Fortifications de Vauban », repose sur plusieurs éléments essentiels liés à **l'œuvre de Vauban**, ingénieur militaire du roi Louis XIV, et à l'illustration remarquable d'un système de défense innovant du XVIIe siècle. Ces éléments clés sont les suivants :

- Une démonstration exceptionnelle de l'ingénierie militaire classique
- Un témoignage matériel d'une pensée militaire novatrice et rationalisée
- Une intégration paysagère et territoriale remarquable

Le site de Mont-Dauphin, de par son état de conservation, sa lisibilité urbaine et sa pertinence dans le réseau des places fortes du XVII<sup>e</sup> siècle en font un patrimoine unique de portée mondiale.

## 2 Préserver et promouvoir la VUE de Mont-Dauphin à l'échelle de sa zone tampon

*Pour rappel, « en 2011, les instances de l'UNESCO ont demandé de retravailler les zones tampons existantes de ce bien en série dans l'objectif de renforcer la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien.*

*Aujourd'hui, la zone tampon du bien Mont-Dauphin a été redéfinie suite à l'étude coordonnée et financée par la DRAC de préfiguration d'une zone tampon actualisée de 2023, du groupement de bureaux d'études SILT | PASSAGERS DES VILLES | GRAHAL CONSEIL ».*

*Source : Extrait de l'étude de préfiguration d'une zone tampon actualisée – 2023 - SILT | PASSAGERS DES VILLES | GRAHAL CONSEIL.*

Le projet exposé en partie II prévoit l'ensemble des actions nécessaires à la préservation et à la valorisation de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du site de Mont-Dauphin.

Il vise à encadrer l'évolution des espaces bâtis et paysagers situés dans la zone tampon, en garantissant la protection de l'héritage architectural, urbain et paysager de ce site majeur.

Ainsi, les aménagements proposés, qu'ils soient d'échelle globale ou sectorielle, participent pleinement à la sauvegarde et à la mise en valeur du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. En effet, la non mise en œuvre du projet pourrait conduire à la perte de cette inscription et des autres biens en série.

## 3 Un projet d'ensemble rassemblant plusieurs communes

En tant que structure intercommunale compétente en matière de gestion patrimoniale, la CCGQ assume, au titre de ses statuts, la responsabilité de l'animation du plan de gestion du site de Mont-Dauphin, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que composante du bien en série « Réseau des sites majeurs de Vauban ». À ce titre, il lui revient de conduire et de mettre en œuvre les actions nécessaires à la préservation, à la valorisation et à l'aménagement de ce territoire d'exception.

Dans ce cadre, la délimitation du périmètre de la zone tampon de la place forte de Mont-Dauphin – outil essentiel à la protection de ses qualités patrimoniales, architecturales et paysagères – ainsi que les principes d'intervention associés, ont été formellement adoptés par délibération n°2023-176 du Conseil communautaire en date du 21 septembre 2023.

Conformément à cette décision, la CCGQ s'est engagée à mettre en œuvre les orientations définies pour cette zone tampon, dans une logique de cohérence paysagère, de qualité urbaine et de préservation du cadre patrimonial. Il s'agit ainsi de mener une action globale et structurante à l'échelle intercommunale pour :

- améliorer la qualité des entrées de ville, notamment au niveau de la zone du Guillermin et de la traversée d'Eygliers ;

- requalifier les zones mixtes d'activités économiques et d'habitations (Guillermin, Isclasses, Villard) afin d'en renforcer l'intégration paysagère ;
- améliorer la qualité urbaine des secteurs habités, notamment à Eyglies-Gare et dans le quartier du Planquet, fortement visibles depuis la place forte ;
- identifier et préserver les éléments paysagers structurants à l'échelle de l'ensemble du périmètre de la zone tampon.

## 4 Conclusion

En tant que composante du bien en série « Fortifications de Vauban » inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, le site de Mont-Dauphin incarne une valeur universelle exceptionnelle reconnue à l'échelle internationale.

À ce titre, le projet de valorisation de sa zone tampon (le présent projet), visant à préserver et mettre en valeur cette composante patrimoniale, s'inscrit pleinement dans l'intérêt général, en contribuant à la transmission, à la protection et à l'enrichissement d'un héritage commun de l'humanité.

Enfin, ce projet, implique directement quatre communes du territoire intercommunal (du Nord au Sud : Saint-Crépin, Eyglies, Guillestre et Risoul), démontrant ainsi l'ampleur de la démarche, fondée sur l'intérêt général, le rayonnement du patrimoine mondial et l'amélioration du cadre de vie local.